



Anael Finance iSeries Règlements tiers

Version 8.1

Documentation utilisateur

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries version 8.1

Auteur : Infor

Date de publication : jeudi 6 novembre 2025

Table des matières

A propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Périmètre du document	7
Prérequis.....	7
Historique du document.....	8
Contacter Infor	9
Chapitre 1 Introduction	11
Généralités.....	11
Chapitre 2 Paramétrage.....	15
Les banques (PAN070)	15
Banque - Entête.....	15
Les types de compte (PAN071)	17
Contrat bilatéral (PAN074)	19
Les pays.....	21
Fichier des codes pays ISO (PANPAY)	21
Fichier des contrôles de domiciliation par pays (PANRIB)	21
La table des pays ISO 'PI'	22
Les pays de la zone SEPA.....	22
Les tiers (PAN050)	22
Tiers TVA/URSSAF/C3S (PRT090)	24
Textes (PAN120)	25
Autres références	26
Chapitre 3 Les règlements tiers	27
Chronologie des options	27
Pool bancaire et disponibilités (PRT010)	27

Saisie du pool bancaire	27
Saisie des disponibilités	29
Préparation des règlements (PRT400).....	30
Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Préparation règlements tiers-Maj zones de règlement par pointage' (PRT400Z)	34
Edition des règlements (PRT100)	34
Prise de paramètres	34
Traitement.....	42
Editions par type de règlement (récap).....	44
Règlements partiels et acomptes (PRT450)	46
Sélection des demandes	46
Affichage des demandes sélectionnées.....	47
Création d'une demande	48
Modification d'une demande	48
Traitement définitif d'une demande	49
Autres actions sur les demandes	49
Liste règlements à comptabiliser (PRT250)	50
Comptabilisation des règlements (PRT300).....	51
Prise de paramètres	51
Gestion des écritures batch (PAN350)	53
Lettrage automatique sur relevé (affection 2) (PAN525)	53
Sortie des virements SEPA (PRT260)	54
Prise de paramètres	54
Traitement.....	56
Sortie des virements sur support.....	56
Comptabilisation VCOM échus (PRT600).....	57
Prise de paramètres	57
Traitement.....	60
Lettrage automatique des tiers.....	60
Liste règlements non sortis sur support	61
Bordereaux de domiciliation (PGP160)	62
Prise de paramètres	62
Traitement.....	65
Epuration virements émis (PRT700)	65

Chapitre 4 Les virements XML - récap	67
Généralités.....	67
Structure du fichier XML.....	67
Les virements SEPA 'S'	69
Fonctionnalités	69
Rappel sur le paramétrage.....	69
Edition des règlements (PRT100)	70
Exemple de prise de paramètres	70
Sortie des virements SEPA (PRT260)	72
Exemple de prise de paramètres	73
Exemples de fichier XML	74
Virement SEPA norme pain 001.001.09.....	74
Virement SEPA norme pain 001.001.03.....	76
En l'absence de BIC	78
Virement de trésorerie	78
SEPA norme pain 001.001.09	78
SEPA norme pain 001.001.03	80
SEPA norme pain 001.001.02	83
Les virements SEPA instantanés 'U'	85
Fonctionnalités	85
Rappel sur le paramétrage.....	85
Edition des règlements (PRT100)	86
Exemple de prise de paramètres	86
Sortie des virements SEPA (PRT260)	88
Exemple de prise de paramètres	88
Exemples de fichier XML	89
SEPA norme pain 001.001.09	89
Les virements Internationaux XML	92
Fonctionnalités	92
Rappel sur le paramétrage.....	92
Edition des règlements (PRT100)	94
Exemple de prise de paramètres	94
Sortie des virements SEPA (PRT260)	96
Exemple de prise de paramètres	96
Fichier XML	97
SEPA norme pain 001.001.09	97
SEPA norme pain 001.001.03	99

Les virements commerciaux XML	102
Fonctionnalités	102
Rappel sur le paramétrage	102
Edition des règlements (PRT100)	103
Exemple de prise de paramètres	103
Sortie des virements SEPA (PRT260)	105
Exemple de prise de paramètres	105
Fichier XML (exemple)	106
Comptabilisation des VCOM échus (PRT600).....	110
Chapitre 5 Consultation des sorties/support.....	111
Liste des codes anomalies susceptibles d'être édités ou indiqués en sortie fichier :	113

A propos de ce manuel

Le module des règlements tiers permet d'éditer des règlements automatiques sous différents supports (chèques, virements...) sur une ou plusieurs banques (pool bancaire), de les comptabiliser automatiquement en lettrant/soldant les écritures des tiers réglées.

Ce document décrit les différents paramétrages et traitements permettant de mener à bien les règlements tiers.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries.

Périmètre du document

Anael Finance iSeries, à partir de la version 8.0.

Prérequis

Les règlements automatiques sont verrouillés par clé d'accès – Modules des règlements tiers, des virements internationaux et des virements SEPA.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
	1998	R&D	Création du document
	Janvier 2012	IMA	Application du nouveau modèle Word
	Août 2016	BQU	Màj Version V7R0M0
	Sept 2016	CLE	Relecture
	Juillet 2018	DGA	Ajout code banque par défaut en constante pour édition des règlements Tiers (Fiche 11489) – PTF 00021 Ajout totaux sur liste des règlements à comptabiliser (Fiche 6960)
	Octobre 2018	CQU	Fiche 11263 – Préparation des règlements en code liste et maj des zones par pointage de lignes
	Juillet 2020	T.HA	Application du modèle Word
	Octobre 2021	JLLO	Banques étrangères
	Février 2022	DGA	Fiche 12067 – PTF N° 00002
	Novembre 2022	CQU	Adresses structurées – PTF N° 00007
	Septembre 2023	CLE	Modification du paragraphe sur la comptabilisation des règlements tiers (suppression)
	Décembre 2022	CLE	Fiche 12114 – Sélection complémentaire sur les codes litiges
1.0	Novembre 2023	DGA	Fiche 09970 – Liste des règlements non sortis sur support, Fiche 12445 – Liaison, Fiche 12481 – Sortie fichier
1.1	Septembre 2025	DGA - AKO	Prise en compte de la norme pain.001.001.09 et ajout des virements SEPA instantanés

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://conciierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL

<https://docs.infor.com/fr-fr/products>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Introduction

Généralités

Ce traitement permet d'effectuer par lot les opérations de règlement des écritures des comptes fournisseurs, des avoirs clients ou des mouvements comptabilisés sur les comptes individuels, autrement dit les montants créditeurs des tiers dont la séquence est de format :

- 'Fournisseurs ou Clients ou Individuels'

Le type de règlement est précisé lors de la demande d'édition des règlements :

- Chèques (lettre chèque)
- Billets à ordre, effets (BOR, LCR)
- Virements : SEPA, internationaux, instantanés, commerciaux (VCOM)
- Prélèvement
- Lettres à la banque (ordre de paiement papier adressé à la banque)

La devise du règlement est la monnaie de gestion du tiers, soit

- Devise de transaction et montant en devise de transaction ou
- Devise de la société et montant société

Les écritures prises en compte dans les règlements automatiques sont celles

- Qui ne sont pas en cours de validation dans le workflow des BAP
- Non lettrées/soldées
- Qui ne sont pas déjà en cours de règlement
- Ne contenant pas un code litige commençant par '2'
- Des tiers ne contenant pas un code litige commençant par '3' parmi les écritures extraites

Les règlements sont constitués en fonction du contenu des lignes extraites :

- En rupture par
 - Société/établissement

- Mode de règlement
- Banque de règlement
- Devise de règlement
- Compte/Tiers 'Factor'/Tiers facturé en présence du factor ou directement par Tiers facturé permettant de connaître
 - L'adresse de règlement
 - La domiciliation du règlement selon son type
- Etablissement, selon paramètres
- Date d'échéance selon type de règlement

La banque de règlement peut être

- Celle de la ligne d'écriture, ou celle
- Donnée en paramètre lors de l'édition des règlements, ou
- En fonction des disponibilités ou du pool bancaire selon le paramètre retenu dans la société

L'édition des règlements peut être

- Provisoire
Edite des listes pour contrôles
- Définitive.
 - Edite des listes de contrôles
 - Edite les relevés au tiers
 - Edite les titres de paiement
 - Constitue les fichiers 'virements'
 - Marque les écritures réglées
 - Prépare les écritures en vue de leur comptabilisation dans le batch pour mise à jour des écritures et lettrage des comptes

Remarque : Possibilité d'extraire les écritures pour effectuer des règlements partiels ou des acomptes

A l'échéance les

- VCOM seront comptabilisés par l'option 'Comptabilisation des VCOM échus'
- Les comptes d'effets à payer des BOR ou LCR seront soldés par l'édition définitive des bordereaux de domiciliation.

Pour réaliser correctement ces différents stades, le paramétrage des différentes tables et références est détaillé dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 Paramétrage

Le module 'Règlement Tiers' faisant régulièrement appel à des valeurs contenues dans divers fichiers de référence, il est nécessaire de procéder préalablement à leur mise à jour.

Les banques (PAN070)

Pour chacune des banques de la société à partir de laquelle vous souhaitez émettre des règlements Tiers, les zones suivantes sont à mettre à jour :

Accès à l'option

'Comptabilité Générale' > 'Base de Données' > 'Mise à Jour' > 'Màj Banques' (PAN070)

Sur l'écran de mise à jour des banques, vous devez spécifier les critères de tri et de sélection :

- Critère de tri
 - Banque ou 2=Priorité
- Sélection
 - Une plage de codes banque
 - Une plage de numéros de priorité
 - Une plage d'intitulés de banque
- Validez la sélection pour accéder à l'écran d'affichage des banques et sélectionner la banque à mettre à jour.

Banque - Entête

Désormais, il est autorisé de créer des banques étrangères. Ainsi, il est possible de créer une banque dont le code pays de son IBAN/BBAN est différent du code pays de la législation de la société.

Dans ce paragraphe, nous insistons sur les paramètres propres aux règlements tiers. Pour la mise à jour des banques en général, se référer à la documentation « Comptabilité générale et paramètres de base », § 'Les banques' détaillant tous les paramètres.

- Code banque :
- N° priorité

Lors des règlements fournisseurs automatiques, les banques sont sélectionnées dans l'ordre croissant de leur priorité (si le code n'est pas forcé sur la ligne)

- IBAN obligatoire sous la forme

- Code pays
- Clé IBAN
- BBAN

(L'IBAN est la concaténation des zones Code pays + Clé IBAN + BBAN)

- BIC

Obligatoire si des virements internationaux sont émis sur cette banque

L'IBAN ou le BBAN doit être unique. Il est interdit d'avoir le même dans plusieurs sociétés.

- Intitulé
- Adresse : pour entête des courriers émis.
- Contact
- Téléphone
- Email

Adresse de la banque (pour envoi des lettres à la banque)

- N° émetteur
- Numéro attribué par la banque pour les transactions (télétransmissions) effectuées avec elle.
- Test dispo :
 - Oui :
 - Le montant des règlements est plafonné. L'utilisation devra saisir par échéance le montant disponible par l'option 'Saisie des disponibilités'. Si le montant des règlements à effectuer dépasse les disponibilités, tous les fournisseurs 'Hors limite' seront édités avec un message d'anomalie.
 - Possible si le pool bancaire est paramétré en montant dans l'exercice de la société
 - Non :

Les règlements seront émis sans tester les disponibilités.

- Code devise
- Niveau de saisie
- Niveau de visu
- Imprimés

*STD par défaut sinon renseigner un code imprimé (formulaire) particulier par type. Lors de l'édition définitive des règlements automatiques par chèque sur cette banque, un message demandera de monter ce formulaire sur l'imprimante pour imprimer les chèques.

- Taux d'intérêt
- Type de rapprochement prévu
- Rap. en dev.
- Dernier n° lettrage utilisé
- N° compte de banque fusionné.
- Nom réduit.

Les types de compte (PAN071)

Les types de comptes sont accessibles par le code action 'TC' sur le code banque (ou en cliquant sur 'Type de cpte' ou 'F22' à partir de l'écran de la mise à jour des banques).

Les types de comptes correspondent aux règles de comptabilisation, par type de règlement, des règlements effectués sur cette banque.

L'absence de type de compte sur la banque génère une anomalie à l'édition des règlements.

Les différents types de compte (référéncés en table 'BC') particuliers aux règlements tiers sont les suivants :

- Pour les règlements de type 'Chèque' ('C')
'05' – comptabilisation des chèques
- Pour les règlements de type 'Billet à ordre' ('B') ou 'Effet' ('E')
 - '10' pour la comptabilisation des effets à payer fournisseurs par échéance
 - '15' pour la comptabilisation des effets à payer à vue des fournisseurs (peut être paramétré à l'identique du type de compte '10')
 - '40' pour la comptabilisation des effets à payer des fournisseurs d'immobilisations par échéance (CG de catégorie de comptes généraux 'FI')
 - '45' pour la comptabilisation des effets à payer à vue des fournisseurs d'immobilisations (peut être paramétré à l'identique du type de compte '40')
 - '35' pour la comptabilisation des bordereaux de domiciliation
- Pour les règlements de type 'Virement SEPA' ('S') ou 'lettre à la banque' ('L')
'20' pour la comptabilisation des virements SEPA
- Il en est de même pour les virements 'V' (virements nationaux ancien format de longueur fixe) obsolète depuis la généralisation des virements SEPA.
- Pour les règlements de type 'virements Internationaux' ('I')
'21' pour la comptabilisation des virements internationaux
- Pour les règlements de type 'virements commerciaux' ('M')

- '55' pour la comptabilisation des virements commerciaux par échéance
- '56' (facultatif) pour la comptabilisation des virements commerciaux par échéance des fournisseurs d'immobilisations
- '60' pour la comptabilisation de l'avis d'échéance des virements commerciaux
- Pour les règlements de type 'Prélèvement'
'50' pour la comptabilisation des prélèvements fournisseurs
- Le type de règlement 'Virement à échéance garantie' ('W') n'étant plus utilisé depuis les virements SEPA, le type de compte '22' correspondant devient obsolète.

Pour mettre à jour un type de compte, procédez comme suit :

- 'Créer' ou 'F6' à partir de l'écran de liste des types de comptes, puis renseigner
- Le type de compte
- Code devise
 - Facultatif, dans certains types de compte, le renseigner permet de définir des règles de comptabilisation différentes en fonction de la devise de règlement
 - Blanc = la devise de la société.
- N° de compte
Compte et sous-compte dédié à l'enregistrement des traitements effectués sur cette banque, c'est à la contrepartie du compte tiers réglé ou extrait
 - Banque ou équivalent pour les types de compte '05', '20', '21', '35', '50', '55' et '56'
 - Effets à payer ou équivalent pour les types de compte '10', '15', '40', '45' et '60'.
Sous-compte de type 'Date' à blanc, le laisser à blanc pour qu'il soit alimenté en fonction de l'échéance
- Code journal
Journal dédié à l'enregistrement des traitements effectués sur cette banque
 - Journal de type 'Banque' ou équivalent pour les types de compte '05', '20', '21', '35', '50', '55' et '56' Obligatoire
 - Journal de type 'Effets à payer' ou équivalent pour les types de compte '10', '15', '40', '45' et '60'
- N° d'émetteur
 - Facultatif
 - Permet de déroger au numéro défini dans le code banque pour un type de traitement
- Type de remise
- Valider la création du type de compte par « Validation » ou « F9 »

Contrat bilatéral (PAN074)

Le contrat bilatéral est accessible par le code action 'CB' sur le code banque (ou par le menu **'Comptabilité Tiers > Règlements tiers > Pool et disponibilités > MàJ contrat bilatéral' (PAN074)**)

Le contrat bilatéral est obligatoire pour effectuer fichiers virements au format XML (Virements SEPA, Virements commerciaux...) et contient entre autres les informations suivantes utilisées en virements SEPA :

- Caractères accentués
 - Oui : les accents sont autorisés dans le fichier XML
 - 'Non' : les accents sont interdits dans le fichier XML. L'édition des règlements détectera une anomalie en présence d'un de ces caractères (dans le nom du tiers par exemple)
- Caractères particuliers
 - Oui : les caractères particuliers sont autorisés dans le fichier XML
 - 'Non' : Ils sont interdits. L'édition des règlements détectera une anomalie en présence d'un de ces caractères (dans le nom du tiers par exemple)
 - Généralement ces caractères ne sont pas autorisés. Il s'agit par exemple des caractères @ & # £ \$ € ainsi que /de début et de fin dans le contenu de balise] et // dans le contenu de balise
- Lien virement SEPA :
 - Permet de définir le répertoire et le nom du fichier 'XML' des virements SEPA (type 'S'), virements SEPA instantanés (type 'U') et virements trésorerie (type 'T')
 - Renseigner le chemin permettant d'accéder au répertoire (de la zone IFS de l'AS400) et du nom du fichier '.XML' contenant les virements SEPA (ce lien figure dans l'option de sortie des virements SEPA et peut être modifié).
 - Indiquer la norme de sortie des virements SEPA : Pain 001.001.02 ou pain 001.001.03 ou pain 001.001.09
- Lien commercial :
 - Permet de définir le répertoire et le nom du fichier 'XML' des virements commerciaux
 - Renseigner le chemin permettant d'accéder au répertoire (de la zone IFS de l'AS400) et du nom du fichier '.XML' contenant les virements commerciaux (ce lien figure dans l'option de sortie des virements SEPA et peut être modifié).
 - Indiquer la norme de sortie des virements commerciaux : Pain 001.001.03
- Lien international :
 - Permet de définir le répertoire et le nom du fichier 'XML' des virements internationaux
 - Renseigner le chemin permettant d'accéder au répertoire (de la zone IFS de l'AS400) et du nom du fichier '.XML' contenant les virements internationaux (ce lien figure dans l'option de sortie des virements SEPA et peut être modifié).

- Indiquer la norme de sortie des virements internationaux : pain 001.001.03 ou pain 001.001.09

- Lien interne de trésorerie :
 - Permet de définir le répertoire et le nom du fichier 'XML' des virements interne de trésorerie
 - Renseigner le chemin permettant d'accéder au répertoire (de la zone IFS de l'AS400) et du nom du fichier '.XML' contenant les virements interne de trésorerie (ce lien figure dans l'option de sortie des virements SEPA et peut être modifié).
 - Indiquer la norme de sortie des virements interne de trésorerie : Pain 001.001.02 ou Pain 001.001.03

- Mode de comptabilisation des opérations :
 - Par lot (1) : l'émetteur souhaite que la banque effectue un débit global sur le compte à débiter pour l'ensemble des transactions (Batchbooking = 'true' dans le fichier des virements SEPA)
 - Unitaire (2) : l'émetteur souhaite que la banque effectue un débit par transaction (Batchbooking = 'false' dans le fichier des virements SEPA)
- Générer Balise Siret dans le XML :
 - Oui/Non selon la banque
 - Cette balise n'est pas obligatoire et certaines banques rejettent le fichier en sa présence.
- Générer balise Adresse bénéficiaire :
 - Oui/Non selon la banque
- Générer balise Adresse structurée :
 - Oui/Non/Facultatif selon la banque
- SEPA instantané Montant maximum autorisé
 - Montant positif obligatoire si la norme est supérieure ou égale à pain.001.001.09

Rappelons qu'en standard, Anael finance iSeries gère uniquement les balises obligatoires dans les virements SEPA, commerciaux de type SEPA et Internationaux de type SEPA (format de fichier .xml). La saisie d'un contrat bilatéral induit la possibilité de pouvoir émettre des fichiers SCT et SDD à partir de vos banques sociétés de la zone SEPA mais aussi des virements internationaux.

Les pays

Désormais, les codes pays sont référencés exclusivement dans le seul fichier 'FANPAYP1'-'Codes ISO des Pays'. Ce fichier est présenté juste ci-dessous.

Fichier des codes pays ISO (PANPAY)

'Comptabilité Générale' > 'Normes bancaires' > 'Pays iso' > (FANPAYP1)

Nouveau fichier depuis la 8.0, il contient la liste ISO des codes pays (International Organization for Standardisation) ainsi que le format et la structure des IBAN/BBAN pour chacun d'eux.

Les paramètres de ce fichier conditionnent aussi l'éligibilité d'une domiciliation (de la banque de règlement et de celle du tiers) en fonction de son code pays pour les différents formats de fichier de virement et de prélèvement émis par Anael Finance iSeries. A cet effet, ce fichier indique si le pays appartient à la zone SEPA, puis à l'union européenne et pour finir s'il est de la zone Euro. Il permet d'identifier les pays de l'espace économique européen.

Ainsi par exemple, la banque de règlement et la domiciliation tiers seront éligibles aux virements et prélèvements SEPA si le code pays de leur IBAN/BBAN est de la zone SEPA.

Fichier des contrôles de domiciliation par pays (PANRIB)

'Comptabilité Générale' > 'Normes bancaires' > 'Formats rib' > (FANRIBP1)

Nouveau fichier depuis la 8.0 et enrichi des informations du fichier FANPAYP1, le FANRIBP1 mentionne, par code pays, le format de saisie et d'affichage des IBAN/BBAN. Il véhicule aussi, par code pays, l'activation ou pas de contrôles lors de la création ou lors de la mise à jour d'une domiciliation d'une banque société ou d'un tiers (contrôle de la structure de l'IBAN, contrôle de la clé BBAN, contrôle de la présence du code BIC).

La table des pays ISO 'PI'

Désormais, cette table n'est plus opérante. Elle est remplacée par le 'FANRIBP1' - 'Fichier des contrôles des domiciliations par pays' précédemment présenté dans ce chapitre.

Les pays de la zone SEPA

Désormais dans Anael Finance, l'appartenance d'un code pays 'ISO' à la zone SEPA est exclusivement recherchée dans le 'FANPAYP1' - 'Fichier des codes ISO des pays' qui lui-même enrichi le 'FANRIBP1' – 'Fichier des contrôles des domiciliations par pays'. Ces deux fichiers ont été précédemment présentés dans ce chapitre.

Les tiers (PAN050)

Les paramètres inventoriés ci-après sont ceux qui ont des conséquences directes sur les règlements tiers. Pour des renseignements plus précis sur la mise à jour des tiers, se référer à la documentation « Comptabilité auxiliaire _Paramètres de base ».

'Comptabilité Tiers' > 'Base de données' > 'Mise à Jour' > 'Màj Tiers' (PAN050)

- Séquence du tiers : Le tiers doit appartenir à une séquence de format 'Fournisseurs' ou 'Clients' ou 'Individuels'
- Monnaie de gestion du tiers

Les règlements sont édités dans la devise de gestion du tiers

- Devise de transaction (et montant en devise de transaction)
 - Devise société (et montant en devise société)
- Adresse

Le règlement et/ou le relevé correspondant est envoyé à l'adresse du tiers (raison sociale, rue1, code postal et ville) ou à l'adresse complémentaire figurant dans le code 'Impression'

- Code langue

Il permet la personnalisation du bordereau de règlement en langue étrangère

- Export
 - Si 'Oui', les domiciliations de tous les codes pays seront acceptées
 - Sinon, seules des domiciliations nationales pourront être créées
- Motif économique

Code motif économique figurant dans les virements internationaux

- Factor

Le règlement est émis et adressé au factor qui figure sur la ligne réglée

- Domiciliation
- Code action 'DB'

Pour valider une domiciliation dont le pays ISO est de type 'IBAN', l'IBAN doit être valide. L'IBAN est la concaténation de « Code pays + Clé IBAN + BBAN ».

- Code priorité (sur 2 car. numériques)
 - C'est le numéro de domiciliation.
 - Si plusieurs domiciliations et à défaut d'en préciser une, c'est celle au code priorité le plus petit qui sera prise en compte.
- Code pays (2 car)

Obligatoire
- Clé IBAN (2 num)

Obligatoire si contrôle IBAN – sinon renseigner à 00
- BBAN (longueur dépendant du code pays)

Obligatoire
- BIC

Il est indispensable pour effectuer des virements internationaux (hors zone SEPA). Il doit être valide. Dans les pays SEPA, cette information est optionnelle depuis février 2016 (paramétrable dans une constante du PMC052)

Pour rappel car déjà mentionné précédemment dans ce chapitre :

A compter de la 8.0, lors de la saisie ou de la mise à jour, les contrôles de la structure de l'IBAN, de la clef BBAN et de la présence du code BIC seront déclenchés s'ils le sont demandés pour le 'Pays IBAN/BBAN' en fichier 'FANRIBP1'.

Le format de saisie et d'affichage de l'IBAN/BBAN est aussi piloté par ce même fichier. A noter que le fichier 'FANRIBP1', est enrichi des informations du fichier FANPAYP1.

- Imputation des frais

Information gérée dans les virements internationaux (hors zone SEPA). Choisir une valeur parmi les 3 valeurs proposées

- 13 = frais à la charge du bénéficiaire
- 14 = frais à la charge de l'émetteur et du bénéficiaire
- 15 = frais à la charge de l'émetteur
- Intitulé du compte

4 lignes disponibles pour saisir l'intitulé - Facultatif
- Référence tiré

Facultatif – 10 car. Cette zone est gérée dans le portefeuille magnétique des effets (Cf. documentation sur le portefeuille)

- Compte étranger
Obligatoire si pays étranger

Remarque : Le code priorité '99' est réservé à la banque intermédiaire (facultative) des virements internationaux.

- Règle de gestion
- Code action 'RG'
 - Mode de règlement
Positionné en saisie, modifiable
 - Banque de règlement
Elle est reconduite sur les lignes en saisie. Le règlement est forcé sur cette banque quand elle est présente dans la ligne à régler
 - Taux d'escompte
Escompte calculé avec le taux si l'édition des règlements est demandée avec escompte.
 - Règlement par facture
 - Oui : chaque facture (ligne à régler) fait l'objet d'un paiement. Les avoirs et règlements partiels ne peuvent pas être déduits.
 - Non : regroupement de plusieurs lignes à régler sur un même règlement par échéance ou jusqu'à la demande de règlement selon le type de règlement

Tiers TVA/URSSAF/C3S (PRT090)

'Comptabilité Tiers' > 'Paramètres' > 'Mise à Jour' > 'Màj Paramètres paiement TVA/URSSAF' (PRT090)

La référence des virements en règlement de la TVA et des cotisations URSSAF ou C3S doit contenir des informations précises.

- TVA : N° Imprimé de la déclaration '3310' dans les 4 premiers caractères suivis du mois et année de déclaration (0416) sur 4 caractères suivis de 14 caractères contenant le n° de SIRET
- URSSAF : Code imprimé '99S1' dans les 4 premiers caractères suivis de 6 caractères contenant l'exercice, le trimestre et la période dans le trimestre (200921 pour avril 2009) suivis de 14 caractères contenant le n° de SIRET

- C3S : Code SIREN dans les 9 premiers caractères, code imprimé 'C3S ' dans les 3 suivants et l'année de déclaration sur les 4 derniers caractères

L'option de 'Màj Paramètres paiement TVA/URSAFF' permet d'identifier les tiers et de renseigner, certains éléments constitutifs de cette référence par société :

- Par type
TVA, URSAFF ou C3S
- Renseigner
 - Pour les règlements de type TVA
 - Le code 'Recette des impôts' : Code séquence et code tiers correspondant à la recette des impôts
 - N° Imprimé déclaration : (3310 par exemple)
 - N° SIREN et SIRET du tiers
 - Pour les règlements de type URSSAF/ C3S
 - Le code 'URSSAF' ou 'C3S' : Code séquence et code tiers correspondant à l'URSSAF ou au C3S (autant de tiers que d'établissements à payer)
 - N° Imprimé déclaration : (99S1 / C3S par exemple)
 - N° SIREN et SIRET du tiers

Textes (PAN120)

'Comptabilité Tiers' > 'Paramètres' > 'Mise à Jour' > 'Màj Textes'

Cette option permet de rédiger des textes personnalisés par type de règlement émis (texte haut contenant sept lignes de texte de 75 caractères sont disponibles).

A chaque type de règlement émis est associé un type de texte :

- A = Virements SEPA
- B = BAO
- C = Chèques
- D = Bordereau de domiciliation
- E = Effets
- I = Virement international
- L = Lettre à la banque
- V = Virement

Vous pouvez, en outre, associer un code langue à chaque type de texte. En relation avec celui mentionné dans la fiche Tiers, ceci offre la possibilité de personnaliser toute la correspondance étrangère.

Autres références

Toutes les tables doivent être correctement paramétrées et plus particulièrement :

- Les Catégories de mode de règlement – Table CM
‘Comptabilité générale’ > ‘Base de données’ > ‘Mise à Jour’ > ‘les tables’ (PAN100)
A l’émission des règlements, il vous est proposé une sélection soit sur un mode de règlement, soit sur une catégorie de mode de règlement. La catégorie de mode de règlement permet de régler plusieurs modes de règlement d’un même type en une seule demande.
- Les catégories de comptes – Table CA
‘Comptabilité générale’ > ‘Base de données’ > ‘Mise à Jour’ > ‘les tables’ (PAN100)
Dans les règlements, seules les écritures des comptes appartenant aux catégories de comptes ‘RF’ ou ‘RI’ ou ‘RC’ sont extraites
- Les comptes externes
‘Comptabilité générale’ > ‘Paramètres’ > ‘Mise à Jour’ > ‘MàJ Comptes externes (PAN450)
Les paramètres renseignés dans les comptes externes sont exploités par la comptabilisation automatique :
 - Des escomptes déduits sur règlement – N° d’ordre 001
 - De la TVA sur escomptes déduits – N° d’ordre 002
 - Des écritures inter-établissement – N° d’ordre 008 (compte de liaison des écritures inter-établissement).

Chapitre 3 Les règlements tiers

Chronologie des options

De façon générale et à supposer que toutes les fonctionnalités soient gérées, les principales options de traitements à lancer sont les suivantes :

- 'Saisie du pool bancaire' ou 'saisie des disponibilités' – Facultatif
- 'Préparation des règlements' - Facultatif
Mise à jour des écritures (échéances, mode de règlement, banque, ...)
- 'Edition des règlements tiers' ou éventuellement 'Règlements partiels et acomptes'
- 'Liste des règlements à comptabiliser'
- 'Comptabilisation des règlements'
- 'Sortie des virements SEPA' – obligatoire pour les virements
- 'Gestion des écritures batch' – sauf si effectuée à la comptabilisation des règlements
- 'Lettrage automatique des tiers' – sauf si effectué à la comptabilisation des règlements
- 'Edition des bordereaux de domiciliation' – si règlement de type BOR ou LCR
- 'Comptabilisation des VCOM échus' – Si règlement par virements commerciaux

Pool bancaire et disponibilités (PRT010)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Pool et disponibilités' (PRT009CLP)

Saisie du pool bancaire

La saisie du pool bancaire est liée au paramètre 'Pool bancaire' de l'exercice (pool bancaire = Pool bancaire)

Le pool bancaire permet de répartir les règlements sur plusieurs banques à une date donnée, par type de règlement. Par défaut, il doit être défini par échéance pour les règlements à échéance, de

type BOR, LCR ou Virements commerciaux (possibilité de déroger par mise à jour des constantes du PRT010) et globalement pour les autres types de règlement (échéance 99/99/9999)

- Pour mettre à jour le pool bancaire, renseigner les valeurs comme suit
- Etablissement
 - Obligatoire si gestion des établissements.
 - Etablissements sur lesquels sont émis des règlements
- Puis les critères de sélection
 - Type de règlement début et fin
 - Code devise début et fin
 - Date d'échéance début et fin
- Affichage de la liste des pools existant par type, devise et date d'échéance

Vous pouvez alors visualiser le détail d'un pool bancaire pour le modifier ou en créer un nouveau.

- Pour créer un pool bancaire, Faites 'Créer' ou 'F6' et renseigner
 - Le type de règlement
 - Le code devise

*** = toutes devises

- La date d'échéance

99 99 9999 quand le pool n'est pas par échéance

- Faites entrée pour accéder à l'écran de détail du pool et créer la répartition par banque en faisant
- 'Créer' ou 'F6' et complétez
 - Priorité

L'affectation des règlements par banque se fait dans l'ordre des priorités

- Code banque
- Pourcentage
- Montant minimum pour un règlement
 - Blanc = aucun contrôle
 - Un montant : seul les règlements dont le montant al à ce montant pourront être émis sur cette banque
- Montant maximum pour un règlement
 - 999999999999,99 = Aucun contrôle
 - Un montant : le règlement pourra être émis sur cette banque si son montant est inférieur ou égal à celui-ci
- Montant maximum des règlements

- 999999999999,99 = Aucun contrôle
- Un montant : la somme des règlements émis sur cette banque ne pourra pas dépasser ce montant
- Validez la mise à jour
- Répétez la création sur une autre banque
- L'ensemble du pool bancaire est contrôlé en sortie de la mise à jour du détail, en faisant 'Ecran précédent' ou 'F12'.

Le total des 'Pourcentages' doit faire 100,00.

Liste du pool bancaire

Cette option permet d'éditer le pool bancaire avec les mêmes critères de sélection qu'en mise à jour du pool. Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type 'M'.

Saisie des disponibilités

La saisie des disponibilités est liée au paramètre 'Pool bancaire' de l'exercice (pool bancaire = Montant).

Une disponibilité est une 'Enveloppe prévisionnelle de dépenses' affectée aux règlements Tiers par banque et par date (date d'échéance pour les règlements par BOR, LCR et VCOM sinon date d'émission).

- En māj des disponibilités bancaires, la liste des banques est affichée avec ces informations :
 - Code de la banque
 - N° de priorité
 - IBAN formaté (Code pays, clé IBAN et BBAN)
 - Intitulé
- Choisissez la banque à mettre à jour,

Remarque : Vous pouvez choisir une banque étrangère, puisque désormais, il est autorisé de les créer dans Anael Finance iSeries. Cependant ce choix doit être cohérent avec le type de règlement qui sera demandé ultérieurement. Par exemple, pour un type de règlement 'Virement SEPA' (SCT) lors de la sortie du fichier de virements SEPA (SCT), la ou les banques utilisées doivent avoir un contrat bilatéral relatif aux virements xml.

Laissez la date d'échéance à blanc pour afficher la liste des disponibilités de cette banque sinon saisir la date

- Vous pouvez alors réviser ou créer des lignes
- Pour saisir des disponibilités à une nouvelle échéance, faites 'Créer » ou 'F6'
 - Renseigner la date d'échéance
 - 'JJ MM AAAA' pour une date bien précise ou
 - ' MM AAAA' pour un mois donné

- Le montant des disponibilités pour cette date
- Le montant affecté (non accessible) s'incrémentera au fur et à mesure des règlements émis sur cette banque et cette échéance
- Le Reste à affecter (non accessible) est alimenté automatiquement par différence entre le montant disponible et le montant affecté

Liste de disponibilités

Cette option permet d'éditer les disponibilités en sélectionnant une amplitude de codes banque de dates d'échéance. Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type 'M'.

Préparation des règlements (PRT400)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Préparation des règlements tiers' (PRT400)

Cette option permet de préparer les règlements automatiques en visualisant les écritures répondant à des critères de sélection et en offrant la possibilité d'en modifier certains éléments (qui ne sont pas purement comptables).

Les critères de sélection sont les suivants :

- Date d'arrêt
Prise en compte des écritures dont la date de comptable est inférieure ou égale à cette date
- Date et heure
 - Date et heure de saisie, par défaut celle du jour
 - Prise en compte des écritures dont la date et l'heure de saisie est inférieure ou égale à cette valeur
- Sélection des tiers
 - Nationaux
Si 'Export=Non' dans la fiche tiers
 - Internationaux
'Si 'Export=Oui' dans la fiche tiers
 - Les deux
Tous les tiers
- Type et n° de compte (de début et de fin)
F=Fournisseur ou I=Individuel ou C=Client
- Multi collectif

- Oui
Affichage des lignes sur séquence /tiers en majeur
- Non
Affichage des lignes par compte/tiers en majeur
- Tiers unique
 - Oui
 - Permet de visualiser toutes les écritures d'un tiers
 - Possible si 'multi collectif' = oui
 - Obligation de renseigner un sous compte identique en début et fin
 - Non
Pas de contrôle de sélection
- Sélection catégorie de compte
 - Oui
Parmi les comptes sélectionnés, affichage de ceux qui correspondent aux catégories de comptes prises en compte dans l'édition des règlements, soit 'RF' (si type de compte ='Fournisseurs) ou 'RI' (si type de compte ='Individuels) ou 'RC' (si type de compte ='Clients)
 - Non
Pour afficher les comptes sélectionnés sans vérifier qu'ils appartiennent à la catégorie de comptes 'RF' ou 'RI' ou 'RC'
- Echéances à sélectionner (début et fin)
 - Laisser 'blanc' en borne de début pour afficher jusqu'à la date de fin
 - La borne de fin est alimentée par défaut avec la date du jour.
- Litige (de début et de fin)
Tous par défaut sauf si Exclure les litiges 2* coché
- Mode de règlement (de début et de fin)
 - Tous par défaut
 - Mettre à blanc si sélection d'une catégorie de mode de règlement
- Catégorie de mode de règlement
 - Affichage des lignes dont le mode de règlement appartient à cette catégorie
 - Impossible si des modes de règlement sont sélectionnés
- Code banque (de début et de fin)
Toutes par défaut
- Sélection devise
 - ***

Affichage des écritures quelle que soit leur devise

- Un code
Affichage des écritures ayant ce code devise
- Type de monnaie
Afficher les écritures avec le montant
 - S= Monnaie société
 - D= Devise
 - G=Monnaie de gestion du tiers
- Total par compte tiers
 - Oui : Totalisation par tiers, possible si affichage mono devise ou en monnaie société
 - Non
- Retour sélection
 - Oui : Retour à l'écran de sélection après validation des modifications sur l'écran de liste
 - Non : La liste est réinitialisée après validation de l'écran de liste (On ne reviendra à l'écran de sélection qu'en faisant F12 ou F13).
- Tri
 - Compte
 - Mot Directeur

Le détail est affiché dans l'ordre croissant sur n° compte ou sur mot directeur du tiers
- 'Entrée' pour afficher les lignes répondant à la sélection
Des codes actions (classiques) permettent de visualiser d'autres informations de la ligne ou de la pièce
- Certains éléments de la ligne sont modifiables en se positionnant directement sur la zone pour la mettre à jour :
 - Echéance
 - Litige
 - Mode de règlement (Rgt)
 - Banque de règlement (Bqe)
 - Banque de la société
 - Blanc → répartition par pool ou disponibilité ou édition sur la banque forcée lors de l'édition des règlements

Remarque : Vous pouvez choisir une banque étrangère, puisque désormais, il est autorisé de les créer dans Anael Finance iSeries. Cependant ce choix doit être cohérent avec le type de règlement qui sera demandé ultérieurement. Par exemple, pour un type de règlement 'Virement SEPA' (SCT), la banque choisie doit avoir un contrat bilatéral relatif aux virements xml.

- Code renseigné → Règlement sur cette banque-là uniquement
- Domiciliation du tiers (Dom)
 - Blanc → Prise en compte de la domiciliation du tiers (factor en présence du factor, sinon du tiers facturé) ayant le code priorité le plus bas pour les types de règlements nécessitant une domiciliation (virements ou LCR)
 - Un code domiciliation → code pris en compte
- Factor
 - ‘ ‘ = sans factoring → règlement au tiers facturé (sans factoring ni compte de regroupement)
 - F=Factoring → règlement à un factor (et pas au tiers facturé)
 - Pour le type de compte ‘fournisseur’ seulement
 - Possible si un factor au moins existe dans la fiche du tiers facturé
 - Pour visualiser ou modifier le tiers ‘factor’, voir code action ‘F=Factorings’
 - ‘C=Compte de regroupement

Pour le type de compte ‘Client’ seulement. Le remboursement est adressé au tiers de regroupement et non plus au tiers facturé.
- Le tiers factor ou factoring est visible et modifiable lorsque la zone ‘Factor’ a la valeur ‘F=Factoring’. Pour cela
 - Code action ‘F=Factorings’ sur la ligne
 - Ouverture de la fenêtre ‘Modification du factoring’
 - Possibilité de modifier le compte/sous compte factoring stockés dans la zone ‘Matricule A’ de la ligne
 - Possibilité de visualiser les factors du tiers par ‘Factors’ ou ‘F11’ pour sélection
 - ‘Validation’ de la fenêtre ou ‘Entrée’
- Lorsque toutes les mises à jour sont terminées
 - Faire ‘Ecran précédent’ ou ‘F12’ pour quitter la mise à jour, alors
 - Ouverture d’une fenêtre ‘Confirmation’ de validation de toutes les modifications apportées, répondre
 - ‘Oui’ pour mettre à jour les lignes modifiées avec les nouvelles valeurs
 - ‘Non’ pour abandonner le travail sans aucune mise à jour des lignes
 - Cliquer sur ‘Continuer’ ou faire ‘Entrée’ pour revenir à l’écran des critères de sélection de la préparation des règlements

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Préparation règlements tiers-Maj zones de règlement par pointage' (PRT400Z)

Cette option permet de préparer les règlements automatiques en visualisant les écritures répondant à des critères de sélection et en offrant la possibilité d'en modifier certains éléments (qui ne sont pas purement comptables).

Les critères de sélection sont les mêmes que dans l'option précédente.

- 'Entrée' pour afficher les lignes répondant à la sélection

Le code action 1=Choisir permet de sélectionner les lignes sur lesquelles on veut modifier une ou plusieurs des zones suivantes :

- Date échéance
- Mode de règlement
- Code litige
- Code banque

Ces zones sont modifiables en fonction des autorisations indiquées par mot de passe (Code action Zones Modifiables, code Traitement : Préparation des règlements).

Après validation, une fenêtre apparaît permettant d'indiquer lesquelles de ces zones, on veut mettre à jour et de saisir les valeurs que l'on veut attribuer aux lignes sélectionnées. Celles-ci sont contrôlées. Ensuite, par entrée, on affiche une liste des écritures qui vont être modifiées, que l'on validera par F9 ou le bouton Validation.

Edition des règlements (PRT100)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Edition des règlements' (PRT100)

Cette option permet de générer les règlements tiers en automatique de façon provisoire ou définitive selon le type de règlement choisi et en indiquant des critères de sélection.

Prise de paramètres

La fonction « Multi soumissions » permet de sélectionner un code liste pour éditer les règlements de toutes les sociétés de ce code liste, avec les paramètres de la demande encours. Ce traitement est de type 'multi soumission', c'est-à-dire que la validation des paramètres d'édition soumettra autant

de traitements que de sociétés dans le code liste ou soumission en un travail en fonction de la constante.

1^{ère} page de paramètres :

- Par société
- Etablissement (ou code liste si 'multi soumission')
 - Obligatoire si gestion des établissements dans la société
 - Etablissement d'entête de la demande
 - Etablissement dans certains cas (voir plus bas)
- N° demande
 - Le numéro de demande prépositionné correspond au numéro du dernier traitement effectué.
 - Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur 'Entrée', le numéro incrémente avec '+ 1'.
 - Le but est de conserver les mêmes paramètres de sélection entre 2 tirages (provisoire et définitif par exemple)
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Traitement par établissement :
 - 'Oui' = constitution des titres de paiement établissement par établissement pour les établissements sélectionnés dans la zone suivante
 - 'Non' = l'établissement d'entête de la demande est l'établissement payeur des établissements sélectionnés dans la zone suivante.
 - La ligne de trésorerie sera générée sur l'établissement payeur
 - La ligne de contrepartie du tiers sera générée sur l'établissement d'origine
 - Ceci nécessite que les comptes de liaisons inter établissement soient correctement paramétrés dans les comptes externes
- Sélection étab :
 - '***' = tous les établissements
 - Un code établissement
- Date d'émission
 - Cette date est imprimée sur tous les titres de paiement
 - Si le test des disponibilités est activé dans la banque, c'est la date exploitée pour contrôler les disponibilités pour les règlements de type 'sans échéance' :
 - Chèques
 - Lettres
 - Virements
- Date et heure limite de saisie des écritures
 - Pré positionnée
 - À la date et heure du jour machine si nouvelle demande
 - À la date et heure du jour de la demande rappelée. Les modifier si nécessaire

- Elle permet d'exclure du traitement, tous les mouvements comptabilisés au-delà de cette limite.
- Type de règlement :
 - Ne sont autorisés que les types de règlements autorisés en fonction des modules et en fonction des autorisations par niveaux dans les mots de passe (Autorisation TYPE_REGLT)
- Détermine le type de règlement à émettre
 - 'B' Billet à ordre.
 - 'C' Chèque.
 - 'E' Effet.
 - 'I' Virement international
 - 'L' Virement par lettre à la banque.
 - 'M' VCOM à échéance (virement commercial) – format XML
 - 'P' Prélèvement

Rarement utilisé puisque c'est le fournisseur qui prélève le montant. Son utilisation permettrait de générer automatiquement les écritures de règlement avec lettrage automatique.

- 'S' Virement SEPA (virement SEPA ou virement de trésorerie si paramètre retenu à l'édition des règlements)
- 'V' Virement ordinaire (ancien format de longueur fixe) – remplacé par les virements SEPA
- 'W' Virement à échéance garantie (ancien format de longueur fixe) – remplacé par les virements SEPA.
- 'U' Virements SEPA instantanés

Rappel : la norme « pain.001.001.03 » doit être paramétrée dans le contrat bilatéral pour pouvoir effectuer des virements de type 'I' ; 'T' et 'M'.

Rappel : La norme « pain.001.001.09 » doit être paramétrée dans le contrat bilatéral pour pouvoir effectuer des virements de type 'U'.

- A échéance

Cette zone apparaît pour les types de règlement virement format XML, soit 'S', 'I' et 'M'

- Oui : règlement constitué en rupture par échéance (autant de virements que d'échéances)
- Non : règlement constitué en rupture par date d'émission (un seul virement)

- SEPA

Cette zone apparaît pour les types de règlement virement format XML, 'I' et 'M'

- Oui : valeur préconisée. Le fichier virement constitué est au nouveau format XML
- Non : Obsolète. Le fichier virement correspond à

- Ancien format CFONB de longueur fixe pour les virements internationaux
- Format Propriétaire pour les virements commerciaux
- Code banque
 - Un code :
 - Les règlements sont effectués sur cette banque dans la limite des disponibilités accordées au niveau de cette dernière si le 'Test Disponibilités' est activé
 - Les écritures extraites sont celles dont le code banque est à blanc ou identique à ce code

Remarque : Vous pouvez choisir une banque étrangère, puisque désormais, il est autorisé de les créer dans Anael Finance iSeries. Cependant ce choix doit être cohérent avec le type de règlement demandé. Par exemple, pour un type de règlement 'Virement SEPA' (SCT), la banque utilisée doit avoir un contrat bilatéral relatif aux virements xml.

- Blanc
 - Les banques sont affectées en fonction du pool bancaire ou de leurs disponibilités si gestion des disponibilités
 - Si aucun test de disponibilité n'a été demandé, la banque de priorité '01' (code priorité le plus petit) est sélectionnée.
 - Si la banque est forcée sur la ligne d'écriture, c'est celle qui est prise en compte
- Mode de règlement ou Catégorie
 - Ce paramètre permet d'associer un mode de règlement ou tous les modes de règlements d'une catégorie au type de règlement traité
 - La catégorie 'Modes de Règlements' doit exister en table de références 'CM'.
- Sélection Devise
 - Un code devise particulier

Extraction des écritures dont la devise de gestion du tiers correspond à ce code devise et émission du règlement dans cette devise
 - '***' = toutes les devises

Extraction de toutes les écritures et émission du règlement en rupture sur le code devise de la devise de gestion du tiers (devise et montant société ou devise et montant devise de transaction)
- Litige à sélectionner
 - Renseignez les litiges mini et maxi des écritures à extraire pour effectuer le règlement.
 - Cette sélection vient en complément des sélections standards faites sur les écritures et les comptes (litiges 2* et 3*).
- Sélection tiers
 - Nationaux : 'Export=Non'
 - Internationaux : 'Export=Oui'
 - Les deux

- Type et n° de compte (de début et de fin)
 - F=Fournisseur ou I=Individuel ou C=Client
- Comptes/Sous-compte début/fin
 - Si non renseignées, les valeurs pré positionnées sont celles référencées dans les catégories de comptes généraux :
 - 'LF' : Fournisseurs
 - 'LC' : Clients.
 - 'LI' : Individuels.
 - Si ces catégories particulières de limite n'existent pas, les bornes seront alimentées par défaut de '401000' à '409999'

Attention : Les bornes de compte peuvent être modifiées par le paramétrage de la catégorie **R + Type** si celle-ci existe au fichier des catégories de comptes généraux (FAN420P1).

- Multi collectif
 - 'Oui'
 - Edition d'un titre de paiement en rupture sur le tiers pour tous les comptes n'appartenant pas à la catégorie de compte 'FI=Fournisseurs d'immobilisations'
 - Edition d'un titre de paiement par CG/tiers pour les comptes appartenant à la catégorie de compte 'FI=Fournisseurs d'immobilisations'
 - 'Non'
Edition des titres par tiers/compte
- Tiers unique
'Oui'
 - Permet de contrôler que le multi collectif s'applique à un seul tiers
 - Tiers obligatoire en borne de début et en borne de fin
- Copie au facturé
 - 'Non'
En présence d'un factor, le Relevé/Titre est édité et envoyé Factor seulement
 - 'Oui'
En présence d'un factor, le Relevé/Titre est édité et envoyé Factor et une copie du relevé est adressé au tiers facturé.
- Echéance à sélectionner
 - Renseignez les dates d'échéance mini et maxi des écritures à extraire pour effectuer le règlement de type

- Borne de fin : Attention. Renseignez une date cohérente avec le type de règlement sélectionné (selon qu'il édite les titres en rupture sur la date d'échéance -VCOM, BOR, LCR- ou sur la date d'émission pour les autres types de règlement).
- Montant minimum pour un règlement
Cette zone permet de ne pas émettre de règlement si le montant est inférieur
- Montant maximum pour un règlement
 - Pour de ne pas émettre de règlement d'un montant supérieur
 - '999999999' si pas de limite maxi.
- Montant maximum des règlements
 - Montant maximum des règlements à émettre lors de ce traitement
 - '999999999' si pas de limite maxi
- Remarque : Le programme limite le traitement à la valeur la plus faible qu'il rencontre (montants et ou disponibilités).

Possibilité d'afficher des critères supplémentaires par le bouton Sél.complémentaire :

- Date comptable de fin :
 - Zone obligatoire. Pré-positionnée à la date d'émission. Permet de restreindre la sélection sur les écritures
- Bornes de code litige (début et fin)
- Bornes de séquence Tiers (début et fin)

Seconde page de paramètres :

- Echéance limite pour A VUE
 - Zone obligatoire. C'est la date de 'à vue'.
 - Pour les types de règlement 'à échéance', c'est l'échéance du règlement des écritures dont l'échéance est antérieure à cette date. Au-delà, la date d'échéance sera conservée
- Sous-compte de comptabilité
Sous-compte de type date des échéances 'A VUE'.
- Echéance limite pour avoir
 - Date du jour par défaut
 - Permet d'extraire les avoirs à une date différente des factures
- Avoirs à déduire par échéance
 - 'Oui' : L'avoir est déduit à échéance si un montant de factures permet le recouvrement. Dans l'impossibilité, recherche des échéances suivantes afin de trouver un montant de factures permettant la déduction de l'avoir.
 - 'Non' : L'avoir est déduit de la ou les premières échéances.
- Décalage échéance si hors limite
 - 'Oui' : si à une échéance donnée, un règlement est inférieur au montant minimum du règlement, son échéance est décalée sur l'échéance suivante pour émission du règlement
 - 'Non' : pas d'émission de règlement inférieur au montant minimum de règlement par échéance.

- Génération escompte automatique
 - 'Oui' : Si le pourcentage d'escompte est renseigné sur la fiche du Tiers, le programme déduit du règlement, le montant de l'escompte calculé.
 - 'Non' : Pas de déduction d'escompte.
- Escompte sur non échues seulement
 - 'Oui' : Si la 'génération escompte auto' est demandée, l'escompte ne sera calculé que si l'échéance de l'écriture est postérieure à la date d'émission
 - 'Non' : l'escompte sera calculé systématiquement si la 'génération escompte auto' est demandée
- Tiers à régler si débiteur
 - 'Oui' : les écritures répondant à la sélection seront réglées
 - 'Non' : si le tiers présente un solde créditeur à la date d'arrêt, le règlement ne sera pas émis.
- Virement de trésorerie

Cette zone n'apparaît que si le type de règlement 'S : Virement SEPA' ou le type de règlement 'I' : Virement international a été sélectionné.

Rappel : La zone 'virement de trésorerie tiers groupe' de la constante du PRT100 doit être égale à 'O'.

 - Oui : le fichier XML contiendra les balises propres aux virements de trésorerie. (Il est caractérisé par 'CategoryPurpose "TREA" et des frais partagés).
 - Non : le fichier XML contiendra les balises classiques des virements SEPA
- Critère de tri
 - Compte ou Mot directeur
 - Les règlements sont triés sur le critère choisi
- Edition justificatifs BAP
 - 'Oui' : Si gestion du workflow des « bon à payer », édition des justificatifs par pièce. Détail de la pièce et du cycle de validation par manager : Visa/date/commentaire
 - 'Non' : pas de justificatif du BAP
- Tirage définitif
 - 'Non' : Traitement provisoire effectué pour contrôle. A la fin du traitement, édition de la liste des
 - Règlements effectués
 - Règlements non effectués : par liste d'anomalie (Plus de disponibilités, IBAN incorrect, banque du tiers différente de la banque sélectionnée, ...)
 - La mise à jour des disponibilités n'est pas actualisée lors d'un tirage provisoire.
 - 'Oui' : Le traitement est complet :
 - Edition de la liste des règlements effectués par type de règlement.

- Edition de la liste des règlements non effectués
- Mise à jour des disponibilités (si gérées)
- Liste des disponibilités actualisées
- Edition des titres de paiement (relevés, Lettres à la banque, lettre aux tiers, ...) selon le type de règlement (voir détail par type de règlement dans le § suivant)
- Alimentation du fichier des virements à émettre (si virement)
- Marquage des écritures extraites
- Alimentation du fichier des règlements émis
- Code folio
 - A renseigner en tirage définitif. C'est un critère de sélection dans les traitements suivantsIndiquez, par exemple, vos initiales qui seront reproduites dans les écritures 'Batch'.
- N°Chrono
 - Obligatoire si la numérotation automatique par société n'est pas activée
 - Ce numéro ne sera pas retenu si le journal de comptabilisation des règlements est à numérotation automatique
- Code VT
 - Code VT des écritures sur lignes de banque
 - Zone à renseigner si le journal de comptabilisation des règlements est de type 'Banque' et que le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Oui' ou 'Les deux'.
- Code OB
 - Code OB des écritures sur lignes de banque
 - A renseigner si le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Rapprochement' ou 'Les deux'.
- Loi bancaire
 - A renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'.
 - Code flux bancaire permettant de calculer la date de valeur
 - Il peut ne pas être renseigné si la date de valeur est renseignée.
- Date de valeur
 - Zone à renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'
 - Elle ne peut pas être renseignée si le code 'Loi Bancaire' est renseigné.
- Sortie fichier
 - Oui : Sortie fichier des règlements effectués et des règlements non effectués avec l'anomalie correspondante. Ouverture de la fenêtre 'Sortie fichier' pour compléter le nom et la bibliothèque du fichier.
 - Non : pas de sortie fichier
- Période de déclaration
Mois/Année

Renseignez cette zone si virements à des tiers de type TVA, URSSAF ou C3S sinon le règlement de ces tiers sera en anomalie. En effet, ces informations sont obligatoires dans la référence du virement.

- Ecran 'Multicritères'
Possibilité de filtrer les tiers à sélectionner sur une amplitude de comptes de regroupement, de codes représentant, de code postal, de pays, de mot directeur et des 5 catégories de tiers ;
- 'Entrée' pour valider la demande et accéder à la fenêtre de soumission de travail, puis
- Compléter la fenêtre et faire 'Validation' ou 'F9' pour soumettre le travail en batch

Remarque : Certains paramètres par défaut peuvent être modifiés par la mise à jour des constantes du PRT100.

Traitement

En complément des paramètres de sélection, le programme ne sélectionne pas les mouvements Tiers si :

- Le mouvement est affecté d'un code litige compris entre 2 et 29.
- Le tiers contient un mouvement affecté d'un code litige compris entre 3A et 39
- Les mouvements ont déjà fait l'objet d'un règlement. Le numéro d'affectation 2 de la ligne d'écriture réglée est affecté d'un code commençant par RGT ('RGTxxxxx') (ou 'RGP' dans certains cas)
- Les mouvements sont lettrés/soldés.

Les titres de paiement sont constitués en rupture sur

- Société
- Type de règlement
- Devise de règlement
- Banque
- Etablissement payeur (celui d'origine ou celui de l'entête selon sélection)
- Tiers (factor ou regroupement/ facturé)
 - Compte/tiers (si multi collectif = non)
 - Tiers/compte (si multi collectif = oui)
- Domiciliation (si le type de règlement est domicilié : S, I, V ; M, ...)
- Mode de règlement
- Echéance ou date d'émission

- Echéance si
 - B : Billet à ordre,
 - E : LCR,
 - M : Virement commercial
 - S : SEPA avec option par échéance= oui
 - I : International avec option par échéance= oui
 - W : Virement national à échéance garantie

- Date d'émission si :

- C : Chèque
- L : Lettre/virement
- P : Prélèvement
- V : Virement national

A noter que le code pays de l'IBAN/BBAN de la domiciliation de la banque de règlement et du tiers doivent être égales à la constante du PAN010 ou alors que ce même code pays ait dans le fichier FANPAYP1 un code pays référent égal à la constante du PAN010. Cette note vaut aussi pour les virements commerciaux non SEPA)

- S : SEPA avec option par échéance= Non
- I : International avec option par échéance= Non

En fonction du type de règlement, le traitement édite les listes suivantes dont les 5 derniers caractères correspondent au code société (pour distinguer les éditions en multi soumission - PGGAR00092 est la page de garde pour la société 00092) :

- Si Traitement provisoire ou définitif
 - Une page de garde avec le rappel des critères de sélection : PGGARxxxxx
 - Une liste des règlements effectués : 'RGEFFxxxxx'
 - Une liste des règlements non effectués : 'RGNEFxxxxx'
- Si Traitement définitif seulement
 - Si gestion des disponibilités bancaires, une liste des disponibilités bancaires 'DISBCxxxxx'
 - Les titres de paiement 'CHQExxxxx' ou 'BOxxxxx' ou 'EFFETxxxxx'
 - Les lettres à la banque 'LTBQExxxxx'
 - Les relevés ou lettres aux tiers 'LTIERxxxxx' (sauf pour les virements commerciaux car la banque s'en charge)
 - Le compte rendu des virements émis 'VTSEPxxxxx' ou VTINSxxxxx' ou VTCOMxxxxx' ' (ou 'VTNATxxxxx' et 'VTINTxxxxx' pour les virements aux anciens formats de longueur fixe).

Lors du traitement définitif

- Les écritures extraites et prises en compte dans les règlements sont marquées avec le numéro du règlement dans la zone affectation 2 (DAF2), numéro affecté automatiquement commençant par 'RGT' ('RGT' + n° auto sur 5).

- Les écritures de règlements sont constituées en rupture sur le code devise, par cumul du montant en devise et du montant en monnaie société des lignes réglées, de façon à pouvoir effectuer un lettrage automatique.

Editions par type de règlement (récap)

Type de règlement								
S et U	I (XML)	M (XML)	V et W	C	B	E	I	L et P
PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR	PGGAR
RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF	RGEFF
RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF	RGNEF
DISBC	DISBC	DISBC	DISBC	DISBC	DISBC	DISBC	DISBC	DISBC
VTSEP	VTINS	VTCOM	VTNAT	CHQE	BO	EFFET	VTINT	
LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE	LTBQE
LTIER	LTIER	LTIER	LTIER	LTIER	LTIER	LTIER	LTIER	LTIER

Liste des règlements effectués (RGEFF) –

Cette édition

- En rupture par Société – banque – Devise de règlement

Restitue les informations suivantes par tiers

- Code tiers/ Adresse/ banque de domiciliation
- N° de pièce, date, échéance, libellé, établissement, devise et montant devise des écritures réglées, le montant débit/crédit dans la devise de règlement
- Le total du règlement et l'échéance
- Le total fournisseur ou Tiers

Puis en fin d'édition

- Avec le total des règlements de la banque

Liste des règlements non effectués (RGNEF)

Cette édition

- En rupture par Société – type d'anomalie

Restitue les mêmes informations que la liste des règlements effectués.

Liste des disponibilités bancaires (DISBC)

Si la gestion des disponibilités est activée dans les paramètres de la Société/exercice, les disponibilités sont mises à jour à l'édition définitive des règlements.

L'édition des disponibilités bancaires, en rupture par Société/banque, restitue les informations suivantes :

- Par échéance, les montants : disponible, affecté et reste à affecter
- **Relevés au tiers (LTIER ou CHQE ou BO ou Effet)**
- Pour les types de règlement chèque, Billet à ordre et effet :
 - Edition du relevé tiers avec le titre de paiement en pied de relevé
- Pour les autres types de paiement
 - Edition du relevé tiers

Le relevé édité contient

- L'entête de la société
- L'adresse du tiers
- Le n° du règlement (RGTxxxxx) et la date du règlement
- Les références du tiers : CG/Tiers / Mode de règlement et domiciliation
- Le texte haut correspondant au type de règlement
- Le détail des lignes réglées : N° de pièce, date, échéance, libellé, litige et montant avec
- Un total règlement

Compte rendu des virements (VT...)

Le compte rendu de la sortie des virements contient les informations suivantes

- Le type de virement
- Les références bancaires : libellé de la banque, IBAN, BIC et n° émetteur
- La date du virement
- Le nombre, le montant total et la devise des virements émis

Lettres à la banque (LTBQE)

La lettre à la banque éditée contient les informations suivantes

- L'entête de la société
- L'adresse de la banque
- L'IBAN (de la banque société)

- Le montant du virement
- L'IBAN ou compte du tiers (de la domiciliation du tiers)
- La référence des factures réglées

Règlements partiels et acomptes (PRT450)

'Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Règlements partiels et acomptes' (PRT450)

Ce traitement est facultatif. Par défaut, les utilisateurs n'ont pas accès aux différents traitements proposés dans cette option. C'est l'administrateur d'Anael finance iSeries qui définit les autorisations par utilisateur (voir les niveaux du PRT450 par mot de passe).

L'option 'Edition des règlements' permet de créer des demandes de règlements allant de l'extraction des écritures répondant aux critères de sélection jusqu'à l'édition des titres de paiement.

L'option 'Règlements partiels et acomptes' permet de créer des demandes provisoires pour stocker les enregistrements extraits répondant aux critères de sélection afin que l'utilisateur puisse les mettre à jour avant d'éditer définitivement les titres. La mise à jour consiste à

- Modifier le montant à régler (d'une ou de plusieurs écritures extraites) avec ou sans génération de reste dû
- Supprimer des enregistrements extraits
- Ajouter une ligne d'acompte
- Editer les mises à jour pour contrôle en vue de leur approbation

Sélection des demandes

Compléter l'écran pour sélectionner une ou plusieurs demandes encours (les valeurs par défaut les sélectionnent toutes)

- Initiale
- N° demande
- Société de règlement
- Etab. de règlement
- Date d'émission
- Type de règlement
- Code banque règlement
- Mode de règlement

- Catégorie mode règlement
- Devise de règlement
- Avec demandes d'acompte
Oui ou Non
- Avec demandes approuvées
Oui ou Non
- Avec demandes traitées
Oui ou Non

Affichage des demandes sélectionnées

Les demandes sont affichées avec leurs références

- N° demande : Identifiant, code demande/code société et établissement de la demande
- Date d'émission
- Type de règlement
- Banque
- Modifiée O/N
- Suivi
- Devise
- Type de demande : règlement ou acompte
- Mode de règlement
- Type de tiers : nationaux, internationaux, tous

La mise à jour des demandes s'effectue à l'aide des codes actions proposés :

- '1=choisir' – '4=supprimer' – '5=visualiser' – 'L=Liste modifs' – 'E=Edition CR' – 'A=Approbation'
– 'R= Rab suivi' – 'T = traitement définitif'

Des fonctions permettent de créer de nouvelles demandes

- 'Créer demande' ou 'F6' et 'Créer demande d'acompte' ou 'F7'

Création d'une demande

Se référer au paragraphe précédent : Edition des règlements

La prise de paramètres d'une demande de règlement est identique à celle d'une demande provisoire en édition des règlements et la prise de paramètres d'une demande d'acompte s'arrête au type et n° de compte et critère de tri.

Le but de cette transaction est d'extraire les écritures des tiers à régler et de constituer un fichier des règlements 'provisaires' qu'il est possible de mettre à jour (suppression, règlements partiels, ajout d'acompte). Le n° d'affectation 2 des écritures extraites est renseigné avec 'RGPxxxxx' (où xxxxx est le n° de demande constituée) dans le fichier des historiques comptables (FAN200P1) tant que le traitement définitif n'est pas effectué.

S'il n'existe plus de demande de règlements en cours pour saisir un acompte, possibilité de créer une demande d'acompte à cet effet.

Modification d'une demande

Action '1=Choisir' sur la demande de règlements provisoires à mettre à jour pour

- Effectuer un règlement partiel en modifiant le montant à régler d'une ligne constituant le règlement. Sélection en cascade jusqu'à arriver sur la ligne à modifier '2'
 - Ouverture de la fenêtre 'Modification du montant à régler'
 - Renseigner le montant à régler
 - Avec reste dû :
 - Oui : après traitement définitif de la demande et comptabilisation des règlements correspondants, l'écriture d'origine et une ligne du reste dû seront marquées avec le n° du règlement 'RGTxxxxx' dans le n° d'affectation 2 et pourront faire l'objet d'un lettrage automatique sur cette affectation.
 - Non : le n° d'affectation 3 est marqué d'une référence de prélettrage 'PRExxxxx' sur l'écriture d'origine (et le n° d'affectation 2 est à blanc).
 - 'Valider'(F9) la mise à jour
- Supprimer une ou plusieurs lignes (code action '4')
- Ajouter un acompte (fonction 'Acompte' ou F6')
 - Compléter le montant de l'acompte et les autres zones pour édition et comptabilisation de l'acompte
 - Le compte général doit être un compte compris dans les bornes de sélection de la demande (Impossible de mettre un CG d'acompte 409xxx si ce CG ne faisait pas partie des comptes généraux à extraire).
 - 'Valider' l'acompte

- Aucun n° d'affectation n'est renseigné sur l'écriture d'acompte générée lors de la comptabilisation des règlements, seul le n° de pièce est alimenté avec le n° de règlement, comme dans tous les autres cas

Remarque : Pour saisir un libellé sur l'acompte (autre que le libellé 'acompte saisi' généré par défaut) qui figurera dans le relevé au tiers, dans le fichier XML et sur la ligne de comptabilisation, mettre à 'oui' la constante 'Génération acomptes en détail' du PRT450 de la société.

Traitement définitif d'une demande

Action 'T=Traitement définitif de la demande'.

Il correspond à l'édition définitive des règlements en tenant compte des modifications effectuées. Il permet d'obtenir le rappel de la sélection, la liste des règlements effectués, la liste des règlements non effectués, les moyens de paiement (chèque, virement, lettres à la banque...), lettres aux tiers.

S'il existe des règlements non effectués, c'est-à-dire des règlements en anomalie, le paramètre 'libérer les enregistrements en anomalie' permet :

- Soit de les libérer, ils sont supprimés du fichier des règlements provisoires et la demande correspondante disparaît aussi
- Soit de les conserver, l'utilisateur peut corriger la raison de l'anomalie et relancer un traitement définitif pour cette demande.

Si la constante 'Gestion de l'approbation' du PRT450 est à 'oui', la demande doit être approuvée pour être définitivement traitée, sinon l'approbation est facultative.

Autres actions sur les demandes

- « 4 » = supprimer la demande
- « 5 » = visualiser les paramètres correspondant à cette demande
- « L » = Edition de la liste des règlements modifiés (voir liste des modifications en annexe)
- « E » = Edition du compte rendu, c'est-à-dire liste des états obtenus lors d'une édition provisoire : page de garde, liste des règlements à effectuer et liste des règlements non effectués (en anomalie) en tenant compte des modifications effectuées
- « A » = Approbation. La demande change de statut et passe en 'Approuvée'.
- « R » = Remise à blanc du code suivi, par exemple pour remettre à blanc le suivi 'approbation' et continuer à modifier la demande

Remarque : Certains paramètres par défaut peuvent être modifiés par la mise à jour des constantes du PRT450.

Liste règlements à comptabiliser (PRT250)

‘Comptabilité Tiers’ > ‘Règlements tiers’ > ‘Comptabilisation/sortie support’ > ‘Liste règlements à comptabiliser’ (PRT250)

Cette option permet d'éditer la liste des règlements émis en attente de comptabilisation. Cette édition fournit les informations à renseigner dans les paramètres de la comptabilisation des règlements.

Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type 'M'.

Prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Tri :
 - Compte tiers
 - N° de lettre (ou n° de règlement)
 - Folio
- Récapitulatif par banque
- Récapitulatif par établissement / banque (si la société est suivie par établissement)
- Sortie fichier

Edition

- Le compte rendu en rupture par société et date d'émission liste
 - Par type de règlement et par banque
 - Le détail des règlements :
 - Le compte et sous-compte du tiers.
 - Le nom du Tiers réglé.
 - Le numéro de lettre (n° de règlement) dont il sera fait référence lors de la sélection des règlements à comptabiliser.
 - Le montant
 - La devise
 - Le code folio.

Des totaux en monnaie société et devise par date émission, type de règlement, banque ont été ajoutés. Des tableaux récapitulatifs selon la demande effectuée également.

La sortie fichier donne le détail des règlements à comptabiliser avec les mêmes informations que l'édition.

Comptabilisation des règlements (PRT300)

‘Comptabilité Tiers’ > ‘Règlements tiers’ > ‘Comptabilisation/sortie support’> ‘Comptabilisation des règlements’(PRT300C)

Cette option permet de générer les écritures de règlement dans l'historique comptable. Le traitement procède par

- Alimentation des écritures dans le fichier batch
- Mise à jour des écritures batch
- Lettrage des comptes
- Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type 'M'.

Prise de paramètres

Renseignez les critères de sélection suivant :

- Date d'émission
Obligatoire. Elle figure dans la liste de règlements à comptabiliser
- Code folio
Facultatif
- Type de traitement
 - C=Comptabilisation
Cas classique
 - S=Suppression
 - Cas exceptionnel
 - Supprimer les règlements à comptabiliser sous-entend que les règlements correspondants ont été annulés (pas envoyés au tiers ou à la banque).
 - Les écritures en attente de comptabilisation sont supprimées et les numéros d'affectation (DAF2) sur les factures sont remis à blanc
 - Eventuellement, suppression dans le fichier des virements ceux qui sont en attente d'envoi en banque et qui correspondent aux enregistrement supprimés.
- Chèque
 - Oui : permettra de renseigner l'écran suivant pour faire correspondre le n° de chèque imprimé avec le n° de lettre et de générer le numéro définitif du chèque sur l'écriture de règlement. Pour cela, par banque, en face des lignes sélectionnées, renseignez :
 - Numéro du chèque Début en face du N° de la lettre (la première)
Le numéro s'incrémentera automatiquement sur les lettres suivantes
 - En cas de fin de série, renseignez aussi

Le N° de début de la nouvelle série en face du n° de lettre correspondant, le numéro s'incrémentera automatiquement sur les lettres suivantes

- Non : Il ne s'agit pas de chèque, comptabilisation sur n° de lettre
- Total banque (Vir/Prél.)
Ce paramètre ne concerne que les modes de règlements par virement.
 - 'Oui' = une seule ligne de trésorerie pour le montant global des virements
 - 'Non' = Une ligne de trésorerie par virement tiers
- Valeur par défaut
 - Tous : pour sélectionner par défaut toutes les lignes de l'écran suivant
 - Blanc : aucune ligne sélectionnée par défaut sur l'écran suivant
- Tri d'édition
 - Compte Tiers
 - N° de lettre
- Entrée accéder à l'écran suivant
- Sélectionner les lignes à comptabiliser
- Cliquez sur 'Validation' ou faire 'F9' pour valider la sélection
- Intégration des écritures batch
 - Oui : les écritures batch seront intégrées automatiquement
 - Non : l'utilisateur devra effectuer l'intégration des écritures batch par l'option du menu des traitements batch
- Avec liste
 - Oui : permet d'obtenir la liste des écritures et de contrôler la comptabilisation (possible si gestion des écritures = Oui)
 - Non : pas de liste des écritures
- Lettrage automatique des tiers
 - Oui : Le lettrage automatique sera enchainé automatiquement à l'intégration des écritures (possible si gestion des écritures = Oui)
 - Non : l'utilisateur devra lancer le lettrage automatique par l'option du menu des traitements batch
- 'Entrée' pour compléter la fenêtre de soumission
- 'Validation' ou 'F9' pour soumettre le traitement de comptabilisation des règlements en batch

Gestion des écritures batch (PAN350)

Intégrez les écritures si l'intégration n'a pas été demandée précédemment dans les paramètres de comptabilisation des règlements

Se référer à la documentation 'Traitements batch'

Lettrage automatique sur relevé (affectation 2) (PAN525)

Lancez le lettrage automatique sur relevé (affectation 2) après intégration des écritures si le lettrage n'a pas été demandé précédemment dans les paramètres de comptabilisation des règlements

Se référer à la documentation 'Traitements batch'

Sortie des virements SEPA (PRT260)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Comptabilisation/sortie support' > 'Sortie des virements SEPA' (PRT260)

Cette option permet de constituer le fichier virement, au format « XML », qui sera transmis à la banque.

Remarque : l'utilisateur doit avoir les droits nécessaires à la mise à jour du fichier sur l'IFS. L'existence du fichier à contrôler est paramétrable dans la constante 'Contrôle existence fichier IFS' du PRT100. Les valeurs possibles sont :

- 'N'= pas de contrôle, si le fichier existe déjà, il est écrasé par le nouveau fichier constitué
- 'O'= lors de la prise de paramètres, message bloquant si le fichier existe déjà
- 'F'= Forçable, le message est forçable par F21
- 'H'= Horodatage : Le fichier est constitué et les valeurs JJ/MM/AA/HH/MM/SS sont positionnées dans le nom du fichier (en fin).

Prise de paramètres

- Par société
- Etablissement (ou code liste si 'multi sélection')
 - Obligatoire si gestion des établissements dans la société
 - Etablissement d'entête de la demande
- Type de sortie
 - « F » sortie fichier
 - « L » liaison (module des transferts de fichiers)
- Type de virement
 - « I » virement international XML (type de règlement 'I' et SEPA = 'oui' dans les paramètres d'édition des règlements)
 - « M » virement commercial SEPA (type de règlement 'M' et SEPA = 'oui' dans les paramètres d'édition des règlements)
 - « R » virements internationaux xml de trésorerie (type de règlement 'I', SEPA = 'oui' et virement de trésorerie = 'oui' dans les paramètres d'édition des règlements)
 - « S » virement SEPA (type de règlement 'S' dans les paramètres d'édition) des règlements
 - « T » virement de trésorerie SEPA (type de règlement 'S' et virement de trésorerie = 'oui' dans les paramètres d'édition des règlements)
 - « U » virement SEPA instantané (type de règlement 'U' dans les paramètres d'édition)
- Rappel : la norme « pain.001.001.03 » ou « pain.001.001.09 » doit être paramétrée dans le contrat bilatéral pour pouvoir effectuer des virements de type 'I' ; 'T' et 'M'.

- Code banque
 - Obligatoire si code traitement multi société pour création d'un seul fichier par code banque. Il s'agit du code banque du BBAN. Le fichier FANPAYP1 (Cf documentation 'Comptabilité générale et paramètres de base) contient la décomposition du BBAN pour chaque pays. Cette décomposition permet de déterminer dans le BBAN l'identifiant de la banque (rechercher la zone BQE du BBAN).
 - Sinon facultatif
- N° de demande

Facultatif. Pour accéder directement au fichier correspondant à cette demande
- Folio

Facultatif.
- Date d'émission

Facultatif
- Liste
 - Oui : Edition par société du montant total et du nombre de virements émis sur la banque
 - Non : pas de liste
- Avec récap par banque
 - Oui : Par sortie (n° d'émission) liste récapitulant le nombre de virements et le montant total par société/banque
 - Non : pas de liste récapitulative
- Avec détail par banque
 - Oui : Par sortie (n° d'émission) liste détaillant le montant des virements par société/banque
 - Non : pas de liste détaillée
- Réextraction
 - Oui : sélection du n° de virement à émettre à nouveau. Les autres critères de sélection ne doivent pas être renseignés. Un virement peut être ré extrait tant que le fichier des virements n'a pas été épuré. La réextraction doit être effectuée dans les mêmes conditions que la première fois (code liste, ...)
 - Non : extraction des virements non émis
- Valeur par défaut
 - Tous : tous les virements répondant à la sélection seront choisis (pointés) par défaut
 - Blanc : aucun virement ne sera sélectionné (pointé) par défaut
- 'Entrée' pour accéder à l'écran suivant
- Ecran des virements à transmettre
 - Pointage total

1 sur une ligne : Tous les virements correspondant à la ligne (Sté, banque, échéance ; IBAN) sont sélectionnés pour sortie fichier
 - Pointage détail

2 sur la ou les lignes à traiter : Accès à l'écran des virements (Sté, banque, échéance ; date d'émission, Folio, demande, montant) pour pointage de toute ou partie de ces virements.

- Lien
 - Le lien est alimenté avec la valeur renseignée dans le 'Contrat bilatéral' de la banque du virement sélectionné
 - Modifiable
- Validation
 - Si le fichier existe déjà et qu'il ne peut pas être mis à jour, l'utilisateur est prévenu par le message « Fichier XML existe déjà dans le répertoire IFS » afin soit de modifier le nom du fichier dans le lien soit de supprimer le fichier existant pour en recréer un du même nom.
 - Si correct.
- Complétez fenêtre de Soumission et validez la sortie fichier en batch

A noter : Il est possible de consulter la référence unique de transaction (UETR) en demandant la réextraction des virements internationaux ou des virements internationaux de trésorerie par l'option correspondante devant le virement souhaité.

Traitement

Le traitement crée et dépose le fichier virement avec le nom et dans le répertoire figurant dans la zone lien. Ce fichier est alors disponible pour transmission à la banque via les outils exploités par la société. En même temps,

- Il met à jour la date et le numéro d'émission sur les enregistrements extraits du fichier des virements à émettre. Ceci permettra, si nécessaire, de ré extraire le virement avec le même contenu.
- Il imprime les listes de contrôle demandées.

Sortie des virements sur support

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Comptabilisation/sortie support'> 'Sortie des virements sur support'

Cette option n'est plus d'actualité depuis la généralisation des virements SEPA et/ou au format XML.

Elle permettait la sortie des virements aux anciens format CFONB de longueur fixe.

La prise de paramètres est semblable à celle de la sortie des virements SEPA (avec la nuance que la sortie fichier donne en résultat un fichier IBMi dans une bibliothèque).

Comptabilisation VCOM échus (PRT600)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Comptabilisation/sortie support'> 'Comptabilisation VCOM échus' (PRT600)

A l'échéance des VCOM, lorsque ceux-ci sont débités en banque, cette option permet de solder le compte de 'VCOM en cours par échéance' par le compte de banque.

- Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type 'M'.

Le traitement procède par

- Alimentation des écritures dans le fichier batch
- Mise à jour des écritures batch
- Lettrage des comptes

Prise de paramètres

La fonction « Multi soumissions » permet de sélectionner un code liste pour éditer les règlements de toutes les sociétés de ce code liste, avec les paramètres de la demande encours. Ce traitement est de type 'multi soumission', c'est-à-dire que la validation des paramètres d'édition soumettra autant de traitements que de sociétés dans le code liste.

- Par société
- Etablissement (ou code liste si 'multi soumission')
 - Obligatoire si gestion des établissements dans la société
 - Etablissement d'entête de la demande
- N° demande
 - Le numéro de demande prépositionné correspond au numéro du dernier traitement effectué.
 - Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur 'Entrée', le numéro incrémente avec '+ 1'.
 - Le but est de conserver les mêmes paramètres de sélection entre 2 tirages (provisoire et définitif par exemple)
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Date de comptabilisation
Date comptable des écritures
- Code banque
 - Un code :
Seuls les VCOM répondant aux autres critères de sélection et effectués sur cette banque sont comptabilisés
 - Blanc

Tous les VCOM en attente répondant aux autres critères de sélection sont comptabilisés sur leur banque respective

- Devise
 - Un code devise particulier
 - '***' = toutes les devises
- Traitement par établissement :
 - 'Oui' = comptabilisation des VCOM établissement par établissement pour les établissements sélectionnés dans la zone suivante
 - 'Non' = l'établissement d'entête de la demande est l'établissement payeur des établissements sélectionnés dans la zone suivante.
 - La ligne de banque sera générée sur l'établissement payeur
 - La ligne de contrepartie du VCOM à échéance sera générée sur l'établissement d'origine
 - Ceci nécessite que les comptes de liaisons inter établissement soient correctement paramétrés dans les comptes externes
- Sélection étab :
 - '**' = tous les établissements ou
 - Un code établissement
- Comptes (de début et de fin)
 - Comptes de 'VCOM à échéance' à extraire pour les solder
 - Si la borne de comptes n'est pas renseignée, le programme l'initialise de 000000 à 999999 et ne traite que les comptes appartenant à la catégorie de CG.'EV'
- Echéances (de début et de fin)

Renseignez les échéances à solder

 - 'Entrée' pour continuer la sélection
- Comptabilisation banque :
 - En détail

Autant de pièces comptables que de VCOM à solder
 - En total

Une pièce comptable par banque (avec tous les sous-comptes à solder)
 - Par échéance

Une pièce comptable par banque en rupture par échéance (sous-compte de date)
 - Par date d'émission et date d'échéance

Une pièce comptable par banque en rupture sur date comptable et date d'échéance des VCOM à solder

- Tirage définitif
 - 'Non' : Traitement provisoire effectué pour contrôle. A la fin du traitement, édition de
 - Rappel de la sélection
 - Liste des VCOM échus à comptabiliser
 - 'Oui' :
 - Edition du rappel de la sélection
 - Edition de la liste des VCOM échus comptabilisés
 - Génération des écritures dans le fichier batch.
 - Marquage des écritures extraites dans la zone affectation 2 avec le n° de remise VCOM 'RVCxxxxx' en vue du lettrage automatique des comptes
- N°Chrono

Ce numéro ne sera pas retenu si le journal de banque est à numérotation automatique
- Code folio

A renseigner en tirage définitif.

Indiquez, par exemple, vos initiales qui seront reproduites dans les écritures 'Batch'.
- Code VT
 - Code VT des écritures sur lignes de banque
 - Zone à renseigner si le journal de comptabilisation est de type 'Banque' et que le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Oui' ou 'Les deux'.
- Code OB
 - Code OB des écritures sur lignes de banque
 - A renseigner si le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Rapprochement' ou 'Les deux'.
- Loi bancaire
 - A renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'.
 - Code flux bancaire permettant de calculer la date de valeur
 - Il peut ne pas être renseigné si la date de valeur est renseignée.
- Date de valeur
 - Zone à renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'
 - Elle ne peut pas être renseignée si le code 'Loi Bancaire' est renseigné.
- Cliquez sur 'Validation' ou faire 'F9' pour valider la sélection
- Intégration des écritures batch
 - Oui : les écritures batch seront intégrées automatiquement
 - Non : l'utilisateur devra effectuer l'intégration des écritures batch par l'option du menu des traitements batch
- Avec liste
 - Oui : permet d'obtenir la liste des écritures et de contrôler la comptabilisation (possible si gestion des écritures = Oui)

- Non : pas de liste des écritures
- 'Entrée' pour compléter la fenêtre de soumission
- 'Validation' ou 'F9' pour soumettre le traitement de comptabilisation des VCOM en batch.

Traitement

La liste des VCOM échus comptabilisés éditée en rupture par

- Société, Etablissement, Devise et Banque
- Donne les informations suivantes :
 - Le détail des règlements par
 - Compte/sous compte échéance/
 - Tiers fournisseur
 - N° de Règlement RGT / Montant
 - Le total par
 - Compte / sous compte échéance
 - Banque

Il s'agit d'une liste de contrôle dont la présentation est indépendante des paramètres de comptabilisation. (Le total à la banque y figure toujours même si la comptabilisation est demandée avec un détail à la banque).

La comptabilisation des écritures est réalisée selon les règles définies dans le type de compte '60' de la banque.

Contrôler le résultat de la comptabilisation avec la liste de l'intégration des écritures. En cas de problème, mettre à jour les écritures batch et lancer la gestion de ces écritures (Voir documentation 'Traitements batch').

Lettrage automatique des tiers

Une fois que les écritures sont intégrées, lancez le lettrage automatique des comptes/sous-comptes de VCOM échus : Lettrage par relevé sur n° d'affectation 2 (RVC).

(Voir documentation 'Traitements batch').

Liste règlements non sortis sur support

‘Comptabilité Tiers’ > ‘Règlements tiers’ > ‘Comptabilisation/sortie support’> ‘Liste règlements non sortis/support’ (PRT205C)

Cette option permet d’éditer la liste des règlements émis non encore sortis sur support pour envoi aux banques. Cette édition permet de connaître les différentes sorties à préparer pour envoi aux banques.

Elle peut être effectuée en Multi Soumission de type ‘M’.

Prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Avec règlements CFONB
- Avec règlement xml
- Récapitulatif par banque
- Récapitulatif par établissement / banque (si la société est suivie par établissement)

Edition

- Le détail des règlements :
 - Etablissement
 - Banque et domiciliation bancaire
 - Le compte et sous-compte du tiers.
 - Domiciliation bancaire du tiers
 - Le numéro de demande
 - La date d’émission
 - Le code Folio
 - Le numéro d’affectation 2
 - Le numéro d’affectation 5
 - La devise
 - Le montant
 - Le nombre de virements

Le total par société rappelle pour une devise le montant et le nombre de virements concernés.

Des tableaux récapitulatifs selon la demande sont effectués également.

- Le récapitulatif des règlements :
 - Etablissement et intitulé
 - Banque, libellé et domiciliation bancaire
 - Devise
 - Montant
 - Nombre de virements

Le total par établissement et société rappellent pour une devise le montant et le nombre de virements concernés.

Bordereaux de domiciliation (PGP160)

Comptabilité Tiers' > 'Gestion de portefeuille' > 'Bordereaux de domiciliation' (PGP160)

Les bordereaux de domiciliation sont édités en vue d'informer la banque des prochaines échéances à régler.

Cette option permet d'éditer les bordereaux de domiciliation pour

- Les adresser à la banque (facultatif pour certaines banques qui ne les demandent plus)
- Comptabiliser automatiquement les écritures correspondantes si édition définitive

Prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
 - Obligatoire si gestion des établissements dans la société
 - Etablissement d'entête de la demande
- N° demande
 - Le numéro de demande prépositionné correspond au numéro du dernier traitement effectué.
 - Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur 'Entrée', le numéro incrémente avec '+ 1'.
 - Le but est de conserver les mêmes paramètres de sélection entre 2 tirages (provisoire et définitif par exemple)
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Date de remise

Date du bordereau et date comptable des écritures
- Traitement par établissement :
 - 'Oui' = comptabilisation des VCOM établissement par établissement pour les établissements sélectionnés dans la zone suivante
 - 'Non' = l'établissement d'entête de la demande est l'établissement payeur des établissements sélectionnés dans la zone suivante.

- La ligne de banque sera générée sur l'établissement payeur
- La ligne de contrepartie du VCOM à échéance sera générée sur l'établissement d'origine
- Ceci nécessite que les comptes de liaisons inter établissement soient correctement paramétrés dans les comptes externes
- Sélection étab :
 - '**' = tous les établissements ou
 - Un code établissement
- Comptes (de début et de fin)
 - Comptes d'effets à payer à extraire (en vue de les solder)
 - Échéances (de début et de fin)
 - Renseignez les échéances à solder
- Montant total à remettre
- Montant / enregistrement
- Edition en devise
Oui/Non
- 'Entrée' pour continuer la sélection
- Détail à la banque :
 - Oui
Autant de pièces comptables que d'effets
 - Non
Une pièce comptable par banque (avec tous les sous-comptes à solder)
- Tirage définitif
 - 'Non' : Traitement provisoire effectué pour contrôle. A la fin du traitement, édition de
 - Rappel de la sélection
 - Bordereaux de domiciliation par banque
 - 'Oui' :
 - Edition du rappel de la sélection
 - Edition des bordereaux de domiciliation par banque
 - Génération des écritures dans le fichier batch.
 - Marquage des écritures extraites dans la zone affectation 2 avec le N° de bordereau 'REPxxxxx' en vue du lettrage automatique des comptes
- Code banque
 - Un code :
Seuls les effets domiciliés sur cette banque sont extraits
 - Blanc
Tous les effets répondant aux autres critères de sélection sont extraits, et traités en rupture par banque de domiciliation

- N°Chrono
Ce numéro ne sera pas retenu si le journal de banque est à numérotation automatique
- Code folio
A renseigner en tirage définitif.
Indiquez, par exemple, vos initiales qui seront reproduites dans les écritures 'Batch'.
- Code VT
 - Code VT des écritures sur lignes de banque
 - Zone à renseigner si le journal de comptabilisation est de type 'Banque' et que le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Oui' ou 'Les deux'.
- Code OB
 - Code OB des écritures sur lignes de banque
 - A renseigner si le paramètre 'Rap.bancaire' du fichier 'Société/Exercice' est égal à 'Rapprochement' ou 'Les deux'.
- Loi bancaire
 - A renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'.
 - Code flux bancaire permettant de calculer la date de valeur
 - Il peut ne pas être renseigné si la date de valeur est renseignée.
- Date de valeur
 - Zone à renseigner si l'option 'Gest. En valeur' du fichier 'Société/exercice' est égal à 'Oui'
 - Elle ne peut pas être renseignée si le code 'Loi Bancaire' est renseigné.
- Cliquez sur 'Validation' ou faire 'F9' pour valider la sélection
- Intégration des écritures batch
 - Oui : les écritures batch seront intégrées automatiquement
 - 'Non' : l'utilisateur devra effectuer l'intégration des écritures batch par l'option du menu des traitements batch
- Avec liste
 - Oui : permet d'obtenir la liste des écritures et de contrôler la comptabilisation (possible si gestion des écritures = Oui)
 - Non : pas de liste des écritures
- Lettrage automatique des tiers
 - Oui : les tiers seront automatiquement lettrés sur relevé – affectation2
 - Non : le lettrage devra être effectué à posteriori par l'utilisateur.
- 'Entrée' pour compléter la fenêtre de soumission
- 'Validation' ou 'F9' pour soumettre le traitement en batch.

Traitement

Les bordereaux de domiciliation édités en rupture par

- Société, Etablissement, Devise et Banque
- A l'adresse de la banque et avec le texte approprié
- Détaillent les effets remis :
 - Le matricule (compte et sous compte de tiers)
 - L'intitulé du tiers
 - Le n° de l'effet (RGT attribué à l'édition des billets à ordre)
 - Le montant de l'effet
 - Le total du bordereau

La comptabilisation des écritures est réalisée selon les règles définies dans les types de compte '10', '15', '40' ou '45'.

Contrôler le résultat de la comptabilisation avec la liste de l'intégration des écritures. En cas de problème, mettre à jour les écritures batch et lancer la gestion de ces écritures puis le lettrage des comptes par relevé sur affectation 2 (Voir documentation 'Traitements batch').

Epuration virements émis (PRT700)

Comptabilité Tiers' > 'Règlements tiers' > 'Comptabilisation/sortie support' > 'Epuration virements émis' (PRT700)

Cette option permet de supprimer physiquement les virements déjà émis, par type de virement.

Les typologies de fichiers de virements sont :

- Format CFONB
 - Fichier FRTVIRT (virements nationaux)
 - Fichier FRTVCOM (virements commerciaux)
 - Fichier FRTVINT (virements internationaux)
- Format XML
 - Fichier FRTSEPA type ' ' (virements SEPA)
 - Fichier FRTSEPA type 'I' (virements SEPA instantanés)
 - Fichier FRTSEPAVT (virements de trésorerie SEPA)
 - Fichier FRTSEPAVC (virements commerciaux SEPA)
 - Fichier FRTSEPAVI (virements internationaux xml)
 - Fichier FRTSVITRP (virements internationaux de trésorerie)

En cas de problème de transmission, un virement émis peut être ré extrait sur le n° d'émission tant qu'il n'a pas été épuré de ce fichier.

Chapitre 4 Les virements XML - récap

Généralités

Les ordres de virements sont transmis aux banques sous forme de message électronique.

La méthode « XML » a été retenue pour la transmission de ces messages sous cette forme. « XML » est une syntaxe composée de balises.

Les premiers virements XML transmis entre banques sont les virements SEPA (virements en euro dans les pays de la zone SEPA).

Dans Anael finance iSeries, les virements SEPA ont été développés d'abord avec la norme « Pain 001.001.02 » du guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour les remises informatisées d'ordres de paiement publié par le CFONB.

Depuis, les règles ont évolué et la norme « Pain 001.001.03 » a fourni la description des virements de trésorerie, virements internationaux et virements commerciaux au format XML. Il est donc possible d'effectuer ces virements si cette norme est paramétrée au fichier des banques de la société.

Dans tous les cas, seules les balises obligatoires sont gérées dans Anael finance iSeries

Ce chapitre récapitule les particularités de chaque type de virement et les paramètres à renseigner à l'édition des règlements pour les obtenir et fournit un fichier à titre d'exemple.

Dans ce document, les virements transmis avec l'ancien format fixe ne sont pas explicités, leur usage n'étant plus d'actualité.

Structure du fichier XML

La structure du message est découpée en trois blocs :

- Le niveau message - GroupHeader
 - Le niveau lot - PaymentInformation
 - Le niveau transaction – CreditTransfertTransactionInformation
-
- Le niveau message (GroupHeader)
Il contient des informations relatives à l'ensemble des informations véhiculées dans un seul et

même message (Référence du message, date et heure de création, type de regroupement, nombre de transactions, identification de l'émetteur...)

Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.

- Le niveau lot (PaymentInformation)

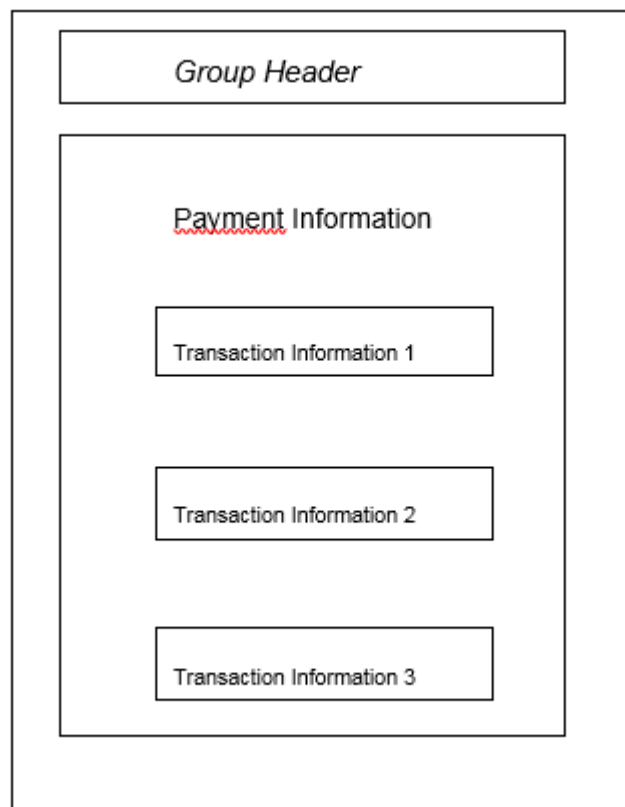
Il contient des éléments relatifs au débit de la transaction. Il est utilisé comme niveau de regroupement lorsque l'émetteur souhaite transmettre ses transactions dans un ou plusieurs lots. Ainsi, il contient les informations relatives à la partie débit (Date d'exécution demandée, type de remise, nature des opérations contenues dans la remise, raison sociale du donneur d'ordre, compte du donneur d'ordre...)

Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre "mode de regroupement des opérations").

- Le niveau transaction (CreditTransferTransactionInformation)

Il contient les éléments relatifs au crédit de la transaction (Référence, montant, devise, raison sociale du bénéficiaire, compte du payé, déclaration réglementaire, motifs de paiement...)

Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre "mode de regroupement des opérations").



Les virements SEPA 'S'

Fonctionnalités

Les virements SEPA sont effectués

- Dans la devise EUR uniquement
- A partir d'une banque de règlement dont le code pays de son IBAN appartient à la zone SEPA
- A destination de domiciliations tiers correctes et dont le code pays appartient à la zone SEPA.

Les enregistrements extraits qui ne respectent pas au moins ces conditions figureront dans la liste des règlements non effectués.

(La facture d'un fournisseur britannique comptabilisée en livre (GBP) pourra faire l'objet d'un virement SEPA si la devise de règlement de ce tiers est la monnaie société Euro 'EUR' et si l'IBAN du tiers est domicilié en Grande Bretagne ou dans un autre pays de la zone 'SEPA').

Rappel sur le paramétrage

Les règles décrites précédemment s'appliquent évidemment aux règlements par virements SEPA, mais par rapport aux autres modes de règlements, il convient d'insister sur les points suivants pour ce type de virement :

Les banques

La banque société doit être paramétrée avec les informations suivants :

- IBAN obligatoire
- Type de compte '20' pour la comptabilisation des virements SEPA
- Contrat bilatéral :
 - Caractères accentués et particuliers en fonction des exigences de la banque
 - Lien Virement SEPA avec le répertoire et le nom du fichier (par exemple : BanqueA/Virement.xml)
 - Mode de comptabilisation des opérations :
 - Par lot (1) : Balise Batchbooking = 'true' dans le fichier des virements SEPA, signifie débit global sur le compte de banque
 - Unitaire (2) : Balise 'Batchbooking' = 'false' dans le fichier des virements SEPA, signifie un débit par transaction

- Générer Balise Siret dans le XML : Non (répondez 'oui' uniquement si la banque l'exige)
- Norme Virement SEPA
 - 'Pain.001.001.09'
 - Pain.001.001.03'
 - Toutefois, la norme 'Pain.001.001.02' plus ancienne permet tout de même de faire ce type de virements SEPA.

Pays SEPA

Les pays sont identifiés appartenant à la zone SEPA dans le FANPAYP1 – 'Fichier des codes ISO des pays' consultable par le chemin 'Comptabilité Générale' > 'Normes bancaires' > 'Pays ISO'.

Tiers

Monnaie de gestion du tiers

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Société' et que la société est gérée en euro, toutes les factures de tiers seront éligibles au virement SEPA

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Devise' et que la société est gérée en euro, seules les factures enregistrées dans la devise EUR seront éligibles au virement SEPA

IBAN du tiers

L'IBAN doit être correct

BIC

Par défaut le BIC est obligatoire et contrôlé en mise à jour des domiciliations des tiers dans Anael finance iSeries puis alimenté dans le fichier des virements SEPA.

Cependant, depuis le 1^{er} février 2016, dans le fichier des virements SEPA, il est facultatif dans tous les pays de la zone SEPA.

Pour le rendre facultatif en mise à jour des domiciliations, vous devez mettre à 'Oui' la constante 'BIC optionnel pour SEPA' du PMC052 de la société.

Edition des règlements (PRT100)

Exemple de prise de paramètres

- Société
- Etablissement :

- N° demande
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Traitement par établissement : 'Non'
- Sélection étab : '**' = tous les établissements ou
- Date d'émission : 10 08 2016
- Date et heure 10082016180122
- Type de règlement : '**S**' **Virement SEPA**
- A échéance : 'Non' (un seul virement)
- Code banque : '01'
- Mode de règlement : 'VS'
- Sélection Devise : ***
 - La devise du virement ne peut être que l'euro.
 - '***' Permet d'extraire toutes les factures réglables par 'VS' et de régler que si la devise de règlement est EUR.
- Sélection tiers : Les deux
- Type et n° de compte (de début et de fin) : F '401000' ' ' à '409999' '99999999'
- Multi collectif : 'Non'
- Tiers unique : 'Non'
- Copie au facturé : 'Non'
- Echéance à sélectionner : '00 00 0000' à '12 08 2016'
 - La borne de fin doit être proche de la date d'émission puisque le paramètre 'à échéance est à 'Non'.
 - Dans cet exemple, toutes les factures dont l'échéance est inférieure ou égale au 12/08/2016 seront réglées en date d'émission du 10/08/2016.
- Montant mini pour un règl : 'Blanc'
- Montant maximum pour un règl : '999999999' = pas de limite maxi.
- Montant maximum des règlements : '999999999' = pas de limite maxi
- Echéance limite pour à vue : '10 08 2016'
- Sous-compte de comptabilité : '10 08 2016'
- Echéance limite pour avoir : '12 08 2012'
- Avoirs à déduire par échéance : 'Non' :
L'avoir est déduit de la ou les premières échéances.
- Décalage échéance si hors limite : Oui ou Non (même résultat dans ce cas puisqu'une seule échéance 10/08/2016)
- Génération escompte automatique : 'Non'
- Esc.sur non échues seulement : 'Non'
- Tiers à régler si débiteur : 'Oui'
- Virement de trésorerie : '**Non**'

- **Si 'Oui'** : le fichier XML contiendra les balises propres aux virements de trésorerie. (Il est caractérisé par 'CategoryPurpose,,TREA" et des frais partagés).
- **Si 'Non'** : le fichier XML contiendra les balises classiques des virements SEPA
- Critère de tri : 'Compte'
- Edition justificatifs BAP : 'Non'
- Tirage définitif : 'Oui'

Le traitement est complet :

- Edition de la liste des règlements effectués par virement SEPA.
- Edition de la liste des règlements non effectués
- Mise à jour des disponibilités (si gérées)
- Liste des disponibilités actualisées
- Edition des Lettres à la banque et aux tiers et du compte rendu des virements SEPA
- Alimentation du fichier des virements à émettre
- Marquage des écritures extraites
- Alimentation du fichier des règlements émis
- Code folio : 'VSP'
- N°Chrono : '0000001'
- Code VT : '01'
- Code OB : 'VS'
- Loi bancaire : 'Blanc'
- Date de valeur. : 'Blanc'
- Sortie fichier : 'Non'
- Période de déclaration : '08 2016'
- Entrée
- Ecran 'Multicritères' : par défaut
- 'Entrée'
- 'Validation' ou 'F9' de la fenêtre de soumission du travail

Sortie des virements SEPA (PRT260)

Le traitement définitif terminé, les options suivantes doivent être effectuées, comme à chaque fois pour mener à bien les règlements automatiques.

- Comptabilisation des virements SEPA (après avoir édité éventuellement les règlements en attente de comptabilisation) avec gestion des écritures batch et lettrage des comptes de tiers

- Sortie des virements SEPA

Exemple de prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Type de virement : **'S' Virement SEPA** ou **'T' Virement de trésorerie**
 - 'S' virement SEPA si édition avec paramètres : 'Type se règlement = S Virement SEPA' et 'Virement de trésorerie = Non'
 - 'T' virement de trésorerie si édition avec paramètres : 'Type se règlement = S Virement SEPA' et 'Virement de trésorerie = Oui'
- Code banque : '00000'
- N° de demande : '00000'
- Folio : 'Blanc'
- Date d'émission : 00 00 0000
- Liste : 'Oui'
- Avec récap par banque : 'Oui'
- Avec détail par banque : 'Oui'

Les listes permettent de justifier ou de contrôler les fichiers

- Réextraction : 'Non'
- Valeur par défaut : 'Blanc, aucun'
- 'Entrée' pour accéder à l'écran suivant
- Ecran des virements à transmettre

1 = Pointage total sur le virement émis sur la banque '01'

- Lien : pré alimenté avec la valeur figurant dans le contrat bilatéral de la banque '01' (BanqueA/Virement.xml)
- Validation
- Validation de la sortie fichier en batch

Exemples de fichier XML

Virement SEPA norme pain 001.001.09

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.09">
  <CstmrCdtTrfInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>30016/250924/0000258</MsgId>
      <CreDtTm>2025-09-24T09:59:37</CreDtTm>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>22550.00</CtrlSum>
      <InitgPty>
        <Nm>STE AKI INTERCO</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>37762218800045</Id>
              <SchmeNm>
                <Prtry>SIRET</Prtry>
              </SchmeNm>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>Reglt 00001 echeance du 30/06/2021</PmtInfId>
      <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
      <BtchBookg>true</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>22550.00</CtrlSum>
      <PmtTpInf>
        <SvcLvl>
          <Cd>SEPA</Cd>
        </SvcLvl>
      </PmtTpInf>
      <ReqdExctnDt>
        <Dt>2021-06-30</Dt>
      </ReqdExctnDt>
      <Dbtr>
        <Nm>STE AKI INTERCO</Nm>
        <PstlAdr>
          <StrtNm>NOM DE LA VOIE</StrtNm>
          <BldgNm>11 RUE DE LA GARE</BldgNm>
          <PstCd>75002</PstCd>
          <TwnNm>PARIS</TwnNm>
          <Ctry>FR</Ctry>
        </PstlAdr>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>37762218800045</Id>
              <SchmeNm>
                <Prtry>SIRET</Prtry>
              </SchmeNm>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </Dbtr>
    </PmtInf>
  </CstmrCdtTrfInitn>
</Document>
```

```

        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7630016788001234567891296</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BNPAFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
  <CdtTrfTxInf>
    <PmtId>
      <InstrId>30016/250924/0000258/RGT00020</InstrId>
      <EndToEndId>STE AKI INTERCO/RGT00020</EndToEndId>
    </PmtId>
    <Amt>
      <InstdAmt Ccy="EUR">22550.00</InstdAmt>
    </Amt>
    <CdtrAgt>
      <FinInstnId>
        <BICFI>BNPAFRPP</BICFI>
      </FinInstnId>
    </CdtrAgt>
    <Cdtr>
      <Nm>VERNET SARL</Nm>
      <PstlAdr>
        <SubDept>BATIMENT A01</SubDept>
        <StrtNm>VOIE</StrtNm>
        <BldgNm>80 BOULEVARD MONTPARNASSE</BldgNm>
        <PstCd>75015</PstCd>
        <TwnNm>PARIS</TwnNm>
        <Ctry>FR</Ctry>
      </PstlAdr>
    </Cdtr>
    <CdtrAcct>
      <Id>
        <IBAN>FR7615300201003045046048159</IBAN>
      </Id>
    </CdtrAcct>
    <RgltryRptg>
      <DtIs>
        <Cd>NNN</Cd>
      </DtIs>
    </RgltryRptg>
    <RmtInf>
      <Ustrd>RGT FACT.ACH008</Ustrd>
    </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```



```

- <PmtId>
  <InstrId> 33333/160810/0000086/RGT04077 </InstrId>
  <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT04077</EndToEndId>
</PmtId>
- <Amt>
  <InstdAmt Ccy="EUR">3000.00</InstdAmt>
</Amt>
- <CdtrAgt>
  - <FinInstnId>
    <BIC>CMCIFR99922</BIC>
  </FinInstnId>
</CdtrAgt>
- <Cdtr>
  <Nm>IBM FRANCE</Nm>
</Cdtr>
- <CdtrAcct>
  - <Id>
    <IBAN>FR7611899001030006406234577</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
- <RgltryRptg>
  - <Dtls>
    <Cd>227Cd>
  </Dtls>
</RgltryRptg>
- <RmtInf>
  <Ustrd>RGT FACT.TR1</Ustrd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
- <CdtTrfTxInf>
  - <PmtId>
    <InstrId>33333/160810/0000086/RGT04078</InstrId>
    <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT04078</EndToEndId>
  </PmtId>
  - <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">76000.00</InstdAmt>
  </Amt>
  - <CdtrAgt>
    - <FinInstnId>
      <BIC>BBEESXXXXX</BIC>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  - <Cdtr>
    <Nm>FRIEDERISH HBSC GMBH</Nm>
  </Cdtr>
  - <CdtrAcct>
    - <Id>
      <IBAN>ES4400810189820001641767</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  - <RgltryRptg>
    - <Dtls>
      <Cd>NNN</Cd>
    </Dtls>
  </RgltryRptg>
  - <RmtInf>
    <Ustrd>RGT FACT.F21441</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```

En l'absence de BIC

- Dans la balise « DbtrAgt » :

```
<DbtrAgt>
  <FinInstnId>
    <Othr>
      <Id>NOTPROVIDED</Id>
    </Othr>
  </FinInstnId>
```

Rien dans la balise « CdtrAgt » sauf si Siren demandé dans le contrat bilatéral de la banque.

Virement de trésorerie

Le virement de trésorerie est caractérisé par un *CategoryPurpose* „TREA” et des frais partagés.

Le fichier XML du virement SEPA de trésorerie est sensiblement le même que le virement SEPA classique à la différence suivante :

- Les balises <CtgyPurp> et <Cd> sont alimentées avec la valeur 'TREA'
- (Les balises <SvcLvl> et <Cd> avec la valeur 'SEPA' ne figurent pas)

Le fait de demander un règlement de type « S » + Virement de trésorerie = « Oui » génère un fichier XML avec la valeur « TREA » dans la balise <CtgyPurp>. Pour faire à la fois des virements SEPA classiques et des virements SEPA de trésorerie, utiliser deux modes de règlement différents et lancer le traitement adéquat par mode de règlement.

SEPA norme pain 001.001.09

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.09">
  <CstmrCdtTrfInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>30016/250916/0000257</MsgId>
      <CreDtTm>2025-09-16T17:51:42</CreDtTm>
      <NbOfTx>1</NbOfTx>
      <CtrlSum>32320.00</CtrlSum>
```

```

<InitgPty>
  <Nm>STE AKI INTERCO</Nm>
  <Id>
    <OrgId>
      <Othr>
        <Id>37762218800045</Id>
        <SchmeNm>
          <Prtry>SIRET</Prtry>
        </SchmeNm>
      </Othr>
    </OrgId>
  </Id>
</InitgPty>
</GrpHdr>
<PmtInf>
  <PmtInfId>Reglt 00001 echeance du 31/03/2021</PmtInfId>
  <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
  <BtchBookg>true</BtchBookg>
  <NbOfTx>1</NbOfTx>
  <CtrlSum>32320.00</CtrlSum>
  <PmtTpInf>
    <CtgyPurp>
      <Cd>TREA</Cd>
    </CtgyPurp>
  </PmtTpInf>
  <ReqdExctnDt>
    <Dt>2021-03-31</Dt>
  </ReqdExctnDt>
  <Dbtr>
    <Nm>STE AKI INTERCO</Nm>
    <PstlAdr>
      <StrtNm>NOM DE LA VOIE</StrtNm>
      <BldgNm>11 RUE DE LA GARE</BldgNm>
      <PstCd>75002</PstCd>
      <TwnNm>PARIS</TwnNm>
      <Ctry>FR</Ctry>
    </PstlAdr>
    <Id>
      <OrgId>
        <Othr>
          <Id>37762218800045</Id>
          <SchmeNm>
            <Prtry>SIRET</Prtry>
          </SchmeNm>
        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7630016788001234567891296</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BNPAFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
  <CdtTrfTxInf>
    <PmtId>
      <InstrId>30016/250916/0000257/RGT00018</InstrId>
      <EndToEndId>STE AKI INTERCO/RGT00018</EndToEndId>
    </PmtId>
  </CdtTrfTxInf>

```

```

    <UETR>7d28db23-bd86-4fce-a0c9-786fe3f1e612</UETR>
  </PmtId>
  <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">32320.00</InstdAmt>
  </Amt>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BNPAFRPP</BICFI>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
    <Nm>VERNET SARL</Nm>
    <PstlAdr>
      <SubDept>BATIMENT A01</SubDept>
      <StrtNm>VOIE</StrtNm>
      <BldgNm>80 BOULEVARD MONTPARNASSE</BldgNm>
      <PstCd>75015</PstCd>
      <TwnNm>PARIS</TwnNm>
      <Ctry>FR</Ctry>
    </PstlAdr>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7615300201003045046048159</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  <RgltryRptg>
    <Dtls>
      <Cd>NNN</Cd>
    </Dtls>
  </RgltryRptg>
  <RmtInf>
    <Ustrd>RGT FACT.ACH009</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```

SEPA norme pain 001.001.03

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
- <Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03">
-   <CstmrCdtTrfInitn>
-     <GrpHdr>
-       <MsgId>14906/130531/0000080</MsgId>
-       <CreDtTm>2016-05-31T09:30:23</CreDtTm>
-       <NbOfTx>1</NbOfTx>
-       <CtrlSum>1124.00</CtrlSum>
-     </GrpHdr>
-     <Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
-     <Id>
-       <OrgId>
-       <Othr>

```

```

<Id>48760615400010</Id>
- <SchmeNm>
<Prtry>SIRET</Prtry>
  </SchmeNm>
  </Othr>
  </OrgId>
  </Id>
  </InitgPty>
  </GrpHdr>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 31/05/2016</PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>true</BtchBookg>
<NbOfTxs>1</NbOfTxs>
<CtrlSum>1124.00</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
- <CtgyPurp>
- <Cd>TREA</Cd>
  </CtgyPurp>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2016-05-31</ReqdExctnDt>
- <Dbtr>
<Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
  <Id>
  <IBAN>FR7614906000040403946300134</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
  <FinInstnId>
  <BIC>AGRIFR78888</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
  <CdtTrfTxInf>
  <PmtId>
  <InstrId>14906/130531/0000080/RGT03491</InstrId>
  <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03491</EndToEndId>
  </PmtId>
  <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">1124.00</InstdAmt>
  </Amt>
  <CdtrAgt>
  <FinInstnId>
  <BIC>AGRIFRPPP96</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
<Nm>DECOSOL</Nm>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
  <Id>
  <IBAN>FR76999999999999999999999944</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
  <RgltryRptg>
  <Dtls>
  <Cd>NNN</Cd>
  </Dtls>
  </RgltryRptg>
- <RmtInf>

```

```
<Ustrd>RGT FACT.ACH0808</Ustrd>  
  </RmtInf>  
  </CdtTrfTxInf>  
  </PmtInf>  
  </CstmrCdtTrfInitn>  
</Document>
```

SEPA norme pain 001.001.02

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.02">
  <pain.001.001.02>
    <GrpHdr>
      <MsgId>11206/130314/0000063</MsgId>
      <CreDtTm>2016-03-14T14:26:20</CreDtTm>
      <BtchBookg>false</BtchBookg>
      <NbOfTxs>2</NbOfTxs>
      <CtrlSum>2671.00</CtrlSum>
      <Grpg>MIXD</Grpg>
    </GrpHdr>
    <InitgPty>
      <Nm>INFOR TESTS</Nm>
    </InitgPty>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>Reglement echeance du 20/03/2016</PmtInfId>
      <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
      <PmtTpInf>
        <SvcLvl>
          <Cd>SEPA</Cd>
        </SvcLvl>
      </PmtTpInf>
      <ReqdExctnDt>2016-03-20</ReqdExctnDt>
      <Dbtr>
        <Nm>INFOR TESTS</Nm>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
        </Id>
      </DbtrAcct>
      <DbtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BIC>AGRIFRA2345</BIC>
        </FinInstnId>
      </DbtrAgt>
      <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
      <CdtTrfTxInf>
        <PmtId>
          <InstrId>11206/130314/0000063/RGT00005</InstrId>
          <EndToEndId>INFOR TESTS/RGT00005</EndToEndId>
        </PmtId>
        <Amt>
          <InstdAmt Ccy="EUR">1451.00</InstdAmt>
        </Amt>
        <CdtrAgt>
          <FinInstnId>
            <BIC>AGRIFRA1222</BIC>
          </FinInstnId>
        </CdtrAgt>
        <Cdtr>
          <Nm>TUTTI QUANTI-----X</Nm>
        </Cdtr>
        <CdtrAcct>
          <Id>

```

```

        <IBAN>FR76112066666666666666666692</IBAN>
      </Id>
    </CdtrAcct>
  <RgltryRptg>
    <RgltryDtIs>
      <Cd>NNN</Cd>
    </RgltryDtIs>
  </RgltryRptg>
  <RmtInf>
    <Ustrd>99S120124240285437600027</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
<CdtTrfTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>11206/130314/0000063/RGT00006</InstrId>
    <EndToEndId>INFOR TESTS/RGT00006</EndToEndId>
  </PmtId>
  <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">1220.00</InstdAmt>
  </Amt>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BIC>BNCOESE3333</BIC>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
    <Nm>TUTTI QUANTI BERLINOIS</Nm>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>ES7133333333903333333333</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  <RgltryRptg>
    <RgltryDtIs>
      <Cd>010</Cd>
    </RgltryDtIs>
  </RgltryRptg>
  <RmtInf>
    <Ustrd>ITVA/1112/37762218800045</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</pain.001.001.02>
</Document>

```

Les virements SEPA instantanés 'U'

Fonctionnalités

Les virements SEPA instantanés sont effectués

- Dans la devise EUR uniquement
- A partir d'une banque de règlement dont le code pays de son IBAN appartient à la zone SEPA
- A destination de domiciliations tiers correctes et dont le code pays appartient à la zone SEPA.

Les enregistrements extraits qui ne respectent pas au moins ces conditions figureront dans la liste des règlements non effectués.

(La facture d'un fournisseur britannique comptabilisée en livre (GBP) pourra faire l'objet d'un virement SEPA instantané si la devise de règlement de ce tiers est la monnaie société Euro 'EUR' et si l'IBAN du tiers est domicilié en Grande Bretagne ou dans un autre pays de la zone 'SEPA').

Rappel sur le paramétrage

Les règles décrites précédemment s'appliquent évidemment aux règlements par virements SEPA instantanés, mais par rapport aux autres modes de règlements, il convient d'insister sur les points suivants pour ce type de virement :

Les banques

La banque société doit être paramétrée avec les informations suivants :

- IBAN obligatoire
- Type de compte '20' pour la comptabilisation des virements SEPA instantanés
- Contrat bilatéral :
 - Caractères accentués et particuliers en fonction des exigences de la banque
 - Lien Virement SEPA instantanés avec le répertoire et le nom du fichier (par exemple : BanqueA/Virement.xml)
 - Mode de comptabilisation des opérations :
 - Par lot (1) : Balise Batchbooking = 'true' dans le fichier des virements SEPA instantanés, signifie débit global sur le compte de banque
 - Unitaire (2) : Balise 'Batchbooking' = 'false' dans le fichier des virements SEPA instantanés, signifie un débit par transaction
 - Générer Balise Siret dans le XML : Non (répondez 'oui' uniquement si la banque l'exige)
 - Le montant maximum autorisé doit être obligatoirement alimenté en positif

- Norme Virement SEPA
 - 'Pain.001.001.09' uniquement

Pays SEPA

Les pays sont identifiés appartenant à la zone SEPA dans le FANPAYP1 – 'Fichier des codes ISO des pays' consultable par le chemin 'Comptabilité Générale' > 'Normes bancaires' > 'Pays ISO'.

Tiers

Monnaie de gestion du tiers

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Société' et que la société est gérée en euro, toutes les factures de tiers seront éligibles au virement SEPA instantanés

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Devise' et que la société est gérée en euro, seules les factures enregistrées dans la devise EUR seront éligibles au virement SEPA instantanés

IBAN du tiers

L'IBAN doit être correct

BIC

Par défaut le BIC est obligatoire et contrôlé en mise à jour des domiciliations des tiers dans Anael finance iSeries puis alimenté dans le fichier des virements SEPA instantanés.

Cependant, depuis le 1^{er} février 2016, dans le fichier des virements SEPA instantanés, il est facultatif dans tous les pays de la zone SEPA.

Pour le rendre facultatif en mise à jour des domiciliations, vous devez mettre à 'Oui' la constante 'BIC optionnel pour SEPA' du PMC052 de la société.

Edition des règlements (PRT100)

Exemple de prise de paramètres

- Société
- Etablissement :
- N° demande
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Traitement par établissement : 'Non'
- Sélection étab : '**' = tous les établissements ou

- Date d'émission : 31 05 2024
- Date et heure 24092025093928
- Type de règlement : '**U**' **Virement SEPA instantané**
- A échéance : '**Non**' **car pas d'échéance gérée avec virement SEPA instantané**
- Code banque : '01'
- Mode de règlement : 'VS'
- Sélection Devise : EUR
 - La devise du virement ne peut être que l'euro.
 - '***' Permet d'extraire toutes les factures réglables par 'VS' et de régler que si la devise de règlement est EUR.
- Sélection tiers : Les deux
- Type et n° de compte (de début et de fin) : F '401000' ' ' à '409999' '99999999'
- Multi collectif : 'Non'
- Tiers unique : 'Non'
- Copie au facturé : 'Non'
- Échéance à sélectionner : '00 00 0000' à '31 05 2024'
- Montant mini pour un règl : 'Blanc'
- Montant maximum pour un règl : '999999999' = pas de limite maxi.
- Montant maximum des règlements : '999999999' = pas de limite maxi
- Échéance limite pour à vue : '24 09 2025'
- Sous-compte de comptabilité : '24 09 2025'
- Échéance limite pour avoir : '24 09 2025'
- Avoirs à déduire par échéance : 'Non' :
L'avoir est déduit de la ou les premières échéances.
- Décalage échéance si hors limite : Oui ou Non (même résultat dans ce cas puisqu'une seule échéance)
- Génération escompte automatique : 'Non'
- Esc.sur non échues seulement : 'Non'
- Tiers à régler si débiteur : 'Oui'
- Virement de trésorerie : '**Non**'
 - **Option non permise avec virement SEPA instantané**
- Tirage définitif : 'Oui'
Le traitement est complet :
 - Edition de la liste des règlements effectués par virement SEPA.
 - Edition de la liste des règlements non effectués
 - Mise à jour des disponibilités (si gérées)
 - Liste des disponibilités actualisées

- Edition des Lettres à la banque et aux tiers et du compte rendu des virements SEPA
- Alimentation du fichier des virements à émettre
- Marquage des écritures extraites
- Alimentation du fichier des règlements émis
- Code folio : 'VSP'
- N°Chrono : '0000001'
- Code VT : 'Blanc'
- Code OB : 'Blanc'
- Loi bancaire : 'Blanc'
- Date de valeur. : 'Blanc'
- Sortie fichier : 'Non'
- Période de déclaration : 'Blanc'
- Entrée
- Ecran 'Multicritères' : par défaut
- 'Entrée'
- 'Validation' ou 'F9' de la fenêtre de soumission du travail

Sortie des virements SEPA (PRT260)

Le traitement définitif terminé, les options suivantes doivent être effectuées, comme à chaque fois pour mener à bien les règlements automatiques.

- Comptabilisation des virements SEPA instantanés (après avoir édité éventuellement les règlements en attente de comptabilisation) avec gestion des écritures batch et lettrage des comptes de tiers
- Sortie des virements SEPA instantanés

Exemple de prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Type de virement : '**U**' **Virement SEPA instantané**
- Code banque : '00000'
- N° de demande : '00000'
- Folio : 'Blanc'

- Date d'émission : 00 00 0000
- Liste : 'Oui'
- Avec récap par banque : 'Oui'
- Avec détail par banque : 'Oui'

Les listes permettent de justifier ou de contrôler les fichiers

- Réextraction : 'Non'
- Valeur par défaut : 'Blanc, aucun'
- 'Entrée' pour accéder à l'écran suivant
- Ecran des virements à transmettre

1 = Pointage total sur le virement émis sur la banque '01'

- Lien : pré alimenté avec la valeur figurant dans le contrat bilatéral de la banque '01' (BanqueA/Virement.xml)
- Validation
- Validation de la sortie fichier en batch

Exemples de fichier XML

SEPA norme pain 001.001.09

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:pain.001.001.09">
  <CstmrCdtTrfInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>10800/250924/0000042</MsgId>
      <CreDtTm>2025-09-24T09:48:41</CreDtTm>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>32000.00</CtrlSum>
      <InitgPty>
        <Nm>STE AKI FE SANS ETAB NON MODELE</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>37762218800045</Id>
              <SchmeNm>
                <Prtry>SIRET</Prtry>
              </SchmeNm>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>Reglt 00001 echeance du 31/05/2024</PmtInfId>
      <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
      <BtchBookg>true</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>32000.00</CtrlSum>
```

```

<PmtTpInf>
  <SvcLvl>
    <Cd>SEPA</Cd>
  </SvcLvl>
  <LclInstrm>
    <Cd>INST</Cd>
  </LclInstrm>
</PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>
  <Dt>2024-05-31</Dt>
</ReqdExctnDt>
<Dbtr>
  <Nm>STE AKI FE SANS ETAB NON MODELE</Nm>
  <PstlAdr>
    <Dept>test</Dept>
    <SubDept>SERVICE COMPTABILITE</SubDept>
    <StrtNm>12 RUE DES CHAMPS</StrtNm>
    <PstBx>5 EME E</PstBx>
    <PstCd>75001</PstCd>
    <TwnNm>PARIS</TwnNm>
    <Ctry>FR</Ctry>
  </PstlAdr>
  <Id>
    <OrgId>
      <Othr>
        <Id>37762218800045</Id>
        <SchmeNm>
          <Prtry>SIRET</Prtry>
        </SchmeNm>
      </Othr>
    </OrgId>
  </Id>
</Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7610800000321234567812318</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
<DbtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BICFI>BNPAFRPPXXX</BICFI>
  </FinInstnId>
</DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
<CdtTrfTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>10800/250924/0000042/RGT00019</InstrId>
    <EndToEndId>STE AKI FE SANS ETAB/RGT00019</EndToEndId>
  </PmtId>
  <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">32000.00</InstdAmt>
  </Amt>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BNPAFRPP</BICFI>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
    <Nm>TEST FOURNISSEUR GB</Nm>
  </Cdtr>
</CdtTrfTxInf>

```

```
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7615300201003045046048159</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
<RgltryRptg>
  <Dtls>
    <Cd>010</Cd>
  </Dtls>
</RgltryRptg>
<RmtInf>
  <Ustrd>RGT FACT.ABC</Ustrd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>
```

Les virements Internationaux XML

Fonctionnalités

Les virements internationaux XML ou virements non éligibles SEPA sont effectués

- Dans les devises étrangères - autres que 'EUR' (ou en 'EUR' si la devise de gestion du compte bancaire de la banque de règlement n'est pas en euro)
- Dans la devise 'EUR' lorsque le pays de la domiciliation de la banque de règlement et/ou de la banque du tiers ne sont pas de la zone SEPA.
- Les domiciliations bancaires des tiers doivent présenter
 - IBAN/BIC corrects si pays IBAN appartient à la zone SEPA
 - BIC correct obligatoire (compte étranger facultatif) si pays de domiciliation est hors zone SEPA

Les enregistrements extraits qui ne respectent pas au moins ces conditions figureront dans la liste des règlements non effectués.

(La facture d'un fournisseur britannique comptabilisée en livre (GBP) pourra faire l'objet d'un virement International si la devise de règlement de ce tiers est la livre (GBP), sinon si règlement de la facture en euro, il devra être effectué par virement SEPA.

Remarque : Bien qu'il s'agisse de virements non éligibles SEPA et afin de constituer un fichier virement XML, la terminologie dans Anael finance iSeries est 'Virement international SEPA' (Interpréter fichier Virement international au format 'XML').

Pour l'utilisation des adresses structurées, se référer à la documentation « AX - 8.1 - Adresses structurées.pdf » pour virements internationaux.

Rappel sur le paramétrage

Les règles décrites précédemment s'appliquent évidemment aux règlements par virements international, mais il convient d'insister sur les points suivants pour ce type de virement :

Les banques

La banque société doit être paramétrée avec les informations suivants :

- IBAN obligatoire
- Type de compte '21' pour la comptabilisation des virements internationaux
- Contrat bilatéral :

- Caractères accentués et particuliers en fonction des exigences de la banque
- Lien Virement SEPA avec le répertoire et le nom du fichier (par exemple : BanqueA/Virement.xml)
- Mode de comptabilisation des opérations :
 - Par lot (1) : Balise Batchbooking = 'true' dans le fichier des virements SEPA, signifie débit global sur le compte de banque
 - Unitaire (2) : Balise 'Batchbooking = 'false' dans le fichier des virements SEPA, signifie un débit un débit par transaction
- Générer Balise Siret dans le XML : Non (répondez 'oui' uniquement si la banque l'exige)
- Adresse structurée dans xml : Non, Facultatif (répondez 'oui' si la banque l'exige)
- Norme Virement SEPA
 - 'Pain.001.001.09'
 - Pain.001.001.03'
 - La norme 'Pain.001.001.02' plus ancienne ne gère que les virements SEPA.

Pays SEPA

Les pays sont identifiés appartenant à la zone SEPA dans le FANPAYP1 – 'Fichier des codes ISO des pays' consultable par le chemin 'Comptabilité générale' > 'Normes bancaires' > 'Pays ISO'.

Société :

- Si le contrat bilatéral de la banque indique l'utilisation obligatoire d'adresse structurée, le société devra en avoir une (Bouton Adresse structurée sur la fiche Société)

Tiers

Domiciliation

La domiciliation du tiers doit être constitué de

- IBAN si le pays (Code pays IBAN) est un pays de la zone SEPA
- BIC obligatoire
- Compte étranger si pays non IBAN (facultatif)
- Code imputation des frais obligatoire (Emetteur, Emetteur et Destinataire, Destinataire)
- Motif économique (s'il n'est pas renseigné dans le tiers, c'est celui de la constante PRT192 qui est pris en compte)
- Banque intermédiaire : Le code priorité '99' est réservée à la banque intermédiaire. En effet, les virements internationaux peuvent être effectués au destinataire par le biais d'une banque intermédiaire, généralement située dans un autre pays. Si tel est le cas, dans les domiciliations du tiers, saisissez les coordonnées de la banque intermédiaire dans le code domiciliation 99 et celles du compte du tiers sous un autre code priorité.
- La banque intermédiaire, si elle existe, est systématiquement exploitée et restituée dans le fichier.
- Si le contrat bilatéral de la banque indique l'utilisation obligatoire d'adresse structurée, le tiers devra en avoir une (Bouton Adresse structurée sur la fiche Tiers)

Edition des règlements (PRT100)

Exemple de prise de paramètres

- Société
- Etablissement :
- N° demande
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Traitement par établissement : 'Non'
- Sélection étab : '***' = tous les établissements ou
- Date d'émission : 10 08 2016
- Date et heure 10082016180122
- Type de règlement : '**I**' **Virement international**
- A échéance : ' 'Oui (un virement par échéance), Non' (un seul virement)
- SEPA : '**Oui**'
- Code banque : '01'
- Mode de règlement : 'VI'
- Sélection Devise : ***
- Sélection tiers : Les deux
- Type et n° de compte (de début et de fin) : F '401000' ' 'à '409999' '99999999'
- Multi collectif : 'Non'
- Tiers unique : 'Non'
- Copie au facturé : 'Non'
- Echéance à sélectionner : '00 00 0000' à '12 08 2016'
 - La borne de fin doit être proche de la date d'émission si le paramètre 'à échéance est à 'Non'.
 - Dans cet exemple, toutes les factures dont l'échéance est inférieure ou égale au 12/08/2016 seront réglées en date d'émission du 10/08/2016.
- Montant mini pour un règl : 'Blanc'
- Montant maximum pour un règl : '999999999' = pas de limite maxi.
- Montant maximum des règlements : '999999999' = pas de limite maxi
- Echéance limite pour à vue : '10 08 2016'
- Sous-compte de comptabilité : '10 08 2016'
- Echéance limite pour avoir : '12 08 2012'
- Avoirs à déduire par échéance : 'Non' :

L'avoir est déduit de la ou les premières échéances.

- Décalage échéance si hors limite : Oui ou Non (même résultat dans ce cas puisqu'une seule échéance 10/08/2016)
- Génération escompte automatique : 'Non'
- Escompte sur non échues seulement : 'Non'
- Tiers à régler si débiteur : 'Oui'
- Virement de trésorerie : '**Non**'
 - **Si 'Oui'** : le fichier XML contiendra les balises propres aux virements de trésorerie. (Il est caractérisé par 'CategoryPurpose„TREA" et des frais partagés).
 - **Si 'Non'** : le fichier XML contiendra les balises classiques des virements SEPA (xml)
- Critère de tri : 'Compte'
- Edition justificatifs BAP : 'Non'
- Tirage définitif : 'Oui'

Le traitement est complet :

- Edition de la liste des règlements effectués par virement international.
- Edition de la liste des règlements non effectués
- Mise à jour des disponibilités (si gérées)
- Liste des disponibilités actualisées
- Edition des Lettres à la banque et aux tiers et du compte rendu des virements internationaux
- Alimentation du fichier des virements à émettre
- Marquage des écritures extraites
- Alimentation du fichier des règlements émis
- Code folio : 'VSI'
- N° Chrono : '0000001'
- Code VT : '01'
- Code OB : 'VS'
- Loi bancaire : 'Blanc'
- Date de valeur. : 'Blanc'
- Sortie fichier : 'Non'
- Période de déclaration : '08 2016'
- Entrée
- Ecran 'Multicritères' : par défaut
- 'Entrée'
- 'Validation' ou 'F9' de la fenêtre de soumission du travail

Sortie des virements SEPA (PRT260)

Le traitement définitif terminé, les options suivantes doivent être effectuées, comme à chaque fois pour mener à bien les règlements automatiques.

- Comptabilisation des virements (après avoir édité éventuellement les règlements en attente de comptabilisation) avec gestion des écritures batch et lettrage des comptes de tiers
- Sortie des virements SEPA

Exemple de prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Type de virement : **'I' virement international SEPA (XML)**
- Code banque : '00000'
- N° de demande : '00000'
- Folio : 'Blanc'
- Date d'émission : 00 00 0000
- Liste : 'Oui'
- Avec récap par banque : 'Oui'
- Avec détail par banque : 'Oui'

Les listes permettent de justifier ou de contrôler les fichiers

- Réextraction : 'Non'
- Valeur par défaut : 'Blanc, aucun'
- 'Entrée' pour accéder à l'écran suivant
- Ecran des virements à transmettre

1 = Pointage total sur le virement émis sur la banque '01'*

- Lien : pré alimenté avec la valeur figurant dans le contrat bilatéral de la banque '01' (BanqueA/Virement.xml)
- Validation
- Validation de la sortie fichier en batch

* **Remarque** : Dans le fichier XML, Il est nécessaire de constituer un lot par type d'imputation des frais (14=SHAR=partagés, 15=DEBT= à la charge du débiteur et 13=CRED=à la charge du créditeur). Lors de la sortie des virements SEPA, chaque lot fait l'objet d'un enregistrement et il est

possible de les inclure dans un seul fichier XML. Pour cela, choisir l'option '1 Pointage total' et faire F13 pour pointer l'intégralité des lots.

Fichier XML

Les différences essentielles par rapport au virement SEPA classique sont :

- Les balises <SvcLvl> et <Cd> avec la valeur 'SEPA' ne figurent pas
- La balise 2.24 (frais à la charge de) prend les valeurs DEBT, CRED ou SHAR et non plus SLEV
- Les balises 2.71 et 2.72 correspondent aux infos de la banque intermédiaire, facultative
- La balise 2.80 n'est pas toujours **IBAN** mais peut être **Othr/Id** selon que la domiciliation est au format IBAN ou dans un autre format (compte étranger non IBAN).

SEPA norme pain 001.001.09

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:pain.001.001.09">
  <CstmrCdtTrfInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>10800/250902/0000029</MsgId>
      <CreDtTm>2025-09-02T17:53:59</CreDtTm>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>32200.00</CtrlSum>
      <InitgPty>
        <Nm>STE AKI FE SANS ETAB NON MODELE</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
            <Othr>
              <Id>37762218800045</Id>
              <SchmeNm>
                <Prtry>SIRET</Prtry>
              </SchmeNm>
            </Othr>
          </OrgId>
        </Id>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>Reglt 00001 echeance du 30/04/2024</PmtInfId>
      <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
      <BtchBookg>true</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>32200.00</CtrlSum>
      <PmtTpInf>
        <InstrPrty>NORM</InstrPrty>
      </PmtTpInf>
      <ReqdExctnDt>
        <Dt>2024-04-30</Dt>
      </ReqdExctnDt>
      <Dbtr>
        <Nm>STE AKI FE SANS ETAB NON MODELE</Nm>
        <Id>
          <OrgId>
```

```

        <Othr>
          <Id>37762218800045</Id>
          <SchmeNm>
            <Prtry>SIRET</Prtry>
          </SchmeNm>
        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7610800000321234567812318</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BICFI>BNPAFRPPXXX</BICFI>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>CRED</ChrgBr>
  <CdtTrfTxInf>
    <PmtId>
      <InstrId>10800/250902/0000029/RGT00014</InstrId>
      <EndToEndId>STE AKI FE SANS ETAB/RGT00014</EndToEndId>
      <UETR>0fe0de68-6336-4a56-b050-c5a416cf6ad7</UETR>
    </PmtId>
    <Amt>
      <InstdAmt Ccy="USD">32200.00</InstdAmt>
    </Amt>
    <CdtrAgt>
      <FinInstnId>
        <BICFI>BNPAFRPPXXX</BICFI>
      </FinInstnId>
    </CdtrAgt>
    <Cdtr>
      <Nm>VERNET SARL</Nm>
      <PstlAdr>
        <StrtNm>12 STREET</StrtNm>
        <BldgNm>BUILDING 03</BldgNm>
        <Room>BUILDING THE SUN</Room>
        <TwnNm>NEW YORK</TwnNm>
        <Ctry>US</Ctry>
      </PstlAdr>
    </Cdtr>
    <CdtrAcct>
      <Id>
        <IBAN>FR7619900188001234567812342</IBAN>
      </Id>
    </CdtrAcct>
    <RgltryRptg>
      <Dtls>
        <Cd>010</Cd>
      </Dtls>
    </RgltryRptg>
    <RmtInf>
      <Ustrd>RGT FACT.ACD002</Ustrd>
    </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
</PmtInf>

```

```

</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```

SEPA norme pain 001.001.03

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:pain.001.001.03">
<CstmrCdtTrfInitn>
<GrpHdr>
  <MsgId>14906/130531/0000085</MsgId>
  <CreDtTm>2016-08-10T15:25:54</CreDtTm>
  <NbOfTx>3</NbOfTx>
  <CtrlSum>20236.30</CtrlSum>
  <InitgPty>
    <Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
    <Id>
      <OrgId>
        <Othr>
          <Id>48760615400010</Id>
        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
    <InitgPty>
      <Prtry>SIRET</Prtry>
      </SchmeNm>
    </Othr>
  </OrgId>
  </Id>
  </InitgPty>
</GrpHdr>
<PmtInf>
  <PmtInfId>Reglement echeance du 12/08/2016</PmtInfId>
  <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
  <BtchBookg>true</BtchBookg>
  <NbOfTx>3</NbOfTx>
  <CtrlSum>20236.30</CtrlSum>
  <ReqdExctnDt>2016-08-12</ReqdExctnDt>
  <Dbtr>
    <Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7614906000040403946300134</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BIC>AGRIFR78888</BIC>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>SHAR</ChrgBr>
</PmtInf>
<CdtTrfTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>14906/130531/0000085/RGT03702</InstrId>
    <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03702</EndToEndId>
  </PmtId>
  <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">10547.00</InstdAmt>
  </Amt>
  <IntrmyAgt1>BQUEPLVVV12</IntrmyAgt1>
  <IntrmyAgt1Acct>PL73888888881234567890123456</IntrmyAgt1Acct>

```

```

    = <CdtrAgt>
    = <FinInstnId>
    <BIC>BQUEUSXX</BIC>
    </FinInstnId>
    </CdtrAgt>
    = <Cdtr>
    <Nm>EXPORT ETATS UNIS</Nm>
    </Cdtr>
    = <CdtrAcct>
    = <Id>
    <Othr>US211222</Othr>
    </Id>
    </CdtrAcct>
    = <RgltryRptg>
    = <Dtls>
    <Cd>060</Cd>
    </Dtls>
    </RgltryRptg>
    = <RmtInf>
    <Ustrd>RGT FACT.54:A2-01</Ustrd>
    </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
= <CdtTrfTxInf>
  = <PmtId>
  <InstrId>14906/130531/0000085/RGT03703</InstrId>
  <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03703</EndToEndId>
  </PmtId>
  = <Amt>
  <InstdAmt Ccy="GBP">3689.30</InstdAmt>
  </Amt>
  = <CdtrAgt>
  = <FinInstnId>
  <BIC>ABRIFR99911</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  = <Cdtr>
  <Nm>TIERS 10</Nm>
  </Cdtr>
  = <CdtrAcct>
  = <Id>
  <IBAN>FR7614906000040403946300037</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
  = <RgltryRptg>
  = <Dtls>
  <Cd>NNN</Cd>
  </Dtls>
  </RgltryRptg>
  = <RmtInf>
  <Ustrd>RGT FACT.902C</Ustrd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
= <CdtTrfTxInf>
  = <PmtId>
  <InstrId>14906/130531/0000085/RGT03704</InstrId>
  <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03704</EndToEndId>
  </PmtId>
  = <Amt>
  <InstdAmt Ccy="USD">6000.00</InstdAmt>

```

```

</Amt>
<CdtrAgt>
<FinInstnId>
<BIC>AGRIFR99999</BIC>
</FinInstnId>
</CdtrAgt>
<Cdtr>
<Nm>BUG 5134 ANALYT.LETTRAGE</Nm>
</Cdtr>
<CdtrAcct>
<Id>
<IBAN>FR7611000656006666660000062</IBAN>
</Id>
</CdtrAcct>
<RgltryRptg>
<Dtls>
<Cd>NNN</Cd>
</Dtls>
</RgltryRptg>
<RmtInf>
<Ustrd>RGT FACT.</Ustrd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```

Remarques :

Constatations dans l'exemple ci-dessus :

- Les frais sont partagés <ChrgBr>SHAR</ChrgBr>
- Une banque intermédiaire est paramétrée dans le 1^{er} tiers réglé tiers

```

<IntrmyAgt1>BQUEPLVVV12</IntrmyAgt1>
<IntrmyAgt1Acct>PL73888888881234567890123456</IntrmyAgt1Acct>

```

Les virements commerciaux XML

Fonctionnalités

Les virements commerciaux par échéance peuvent être assimilés à la fois à :

- Des virements afin d'obtenir une sortie fichier
- Des effets à payer dans la détermination du nombre de titres à émettre et dans la comptabilisation des écritures (via un compte semblable à celui des Effets à payer).
- Vous télétransmettez des ordres de paiement à échéance à votre banque qui se charge d'informer vos fournisseurs. Il n'est plus nécessaire d'adresser le relevé des factures réglées à vos fournisseurs.

Le virement commercial géré dans Anael est un virement "commercial standard" et national ; virement Commercial Standard caractérisé par « LocalInstrument / Proprietary : VCOM » pour standard.

Les virements commerciaux sont effectués

- Dans la devise EUR uniquement
- A des tiers SEPA avec un IBAN et BIC Correct (pays IBAN identique au pays de la société)
(Les pays sont identifiés appartenant à la zone SEPA dans le FANPAYP1 – 'Fichier des codes ISO des pays' consultable par le chemin 'Comptabilité Générale' > 'Normes bancaires' > 'Pays ISO')
- Sans escompte

Les enregistrements extraits qui ne respectent pas au moins ces conditions figureront dans la liste des règlements non effectués.

Rappel sur le paramétrage

Les règles décrites précédemment s'appliquent évidemment aux règlements par virement commercial mais il convient d'insister sur les points suivants pour ce type de virement :

Les banques

La banque société doit être paramétrée avec les informations suivants :

- IBAN obligatoire
- Types de compte
 - '55' et '56' pour la comptabilisation des virements commerciaux émis

- '60' pour la comptabilisation des VCOM échus
- Contrat bilatéral :
 - Caractères accentués et particuliers en fonction des exigences de la banque
 - Lien Virement SEPA avec le répertoire et le nom du fichier (par exemple : BanqueA/Virement.xml)
 - Norme Virement SEPA
 - 'Pain.001.001.03' est obligatoire pour les virements commerciaux
 - La norme 'Pain.001.001.02' plus ancienne ne gère que les virements SEPA.

Tiers

Monnaie de gestion du tiers

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Société' et que la société est gérée en euro, toutes les factures de tiers seront éligibles au virement SEPA

Si la monnaie de gestion du tiers est 'Devise' et que la société est gérée en euro, seules les factures enregistrées dans la devise EUR seront éligibles au virement SEPA

IBAN du tiers

L'IBAN et BIC doivent exister et être corrects

Edition des règlements (PRT100)

Exemple de prise de paramètres

- Société
- Etablissement :
- N° demande
- 'Entrée' pour accéder aux critères de sélection
- Traitement par établissement : 'Non'
- Sélection étab : '***' = tous les établissements ou
- Date d'émission : 10 08 2016
- Date et heure 10082016180122
- Type de règlement : '**M**'**Virement commercial**
- A échéance : '**Oui**'
- SEPA : **Oui**
- Code banque : '01'
- Mode de règlement : 'VC'
- Sélection Devise : ***

- La devise du virement ne peut être que l'euro.
- '***' Permet d'extraire toutes les factures réglables par 'VS' et de régler que si la devise de règlement est EUR.
- Sélection tiers : Nationaux
- Type et n° de compte (de début et de fin) : F '401000' ' ' à '409999' '99999999'
- Multi collectif : 'Non'
- Tiers unique : 'Non'
- Copie au facturé : 'Non'
- Échéance à sélectionner : '00 00 0000' à '30 09 2016'
 - La borne de fin peut être très éloignée de la date d'émission puisque s'agissant d'un virement à échéance ('à échéance est à 'Oui'), celle-ci sera conservée sur les lignes
 - Dans cet exemple, toutes les factures dont l'échéance est inférieure ou égale au 30/09/2016 seront réglées dans ce virement.
- Montant mini pour un règl : '50'
- Montant maximum pour un règl : '999999999' = pas de limite maxi.
- Montant maximum des règlements : '999999999' = pas de limite maxi
- Échéance limite pour à vue : '12 08 2016'

Date d'émission +2 jours dans cet exemple. Les factures dont la date d'échéance est inférieure à cette date auront la valeur 12/08/2016 en échéance.

- Sous-compte de comptabilité : '12 08 2016'
- Échéance limite pour avoir : '12 08 2016'
- Avoirs à déduire par échéance : 'Non' :

L'avoir est déduit de la ou les premières échéances.

- Décalage échéance si hors limite : Oui

Si un règlement ne peut pas être effectué à cause de son montant (inférieur au montant mini de 50) il sera décalé et reporté sur l'échéance suivante.

- Génération escompte automatique : 'Non'
- Esc.sur non échues seulement : 'Non'
- Tiers à régler si débiteur : 'Oui'
- Critère de tri : 'Compte'
- Edition justificatifs BAP : 'Non'
- Tirage définitif : 'Oui'

Le traitement est complet :

- Edition de la liste des règlements effectués par virement commercial
- Edition de la liste des règlements non effectués

- Edition du compte rendu des virements SEPA
- Alimentation du fichier des virements à émettre
- Marquage des écritures extraites
- Alimentation du fichier des règlements émis
- Code folio : 'VSC'
- N°Chrono : '0000001'
- Code VT : 'Blanc'
- Code OB : 'Blanc'
- Loi bancaire : 'Blanc'
- Date de valeur. : 'Blanc'
- Sortie fichier : 'Non'
- Période de déclaration : '08 2016'
- Entrée
- Ecran 'Multicritères' : par défaut
- 'Entrée'
- 'Validation' ou 'F9' de la fenêtre de soumission du travail

Sortie des virements SEPA (PRT260)

Le traitement définitif terminé, les options suivantes doivent être effectuées, comme à chaque fois pour mener à bien les règlements automatiques.

- Comptabilisation des virements commerciaux (après avoir édité éventuellement les règlements en attente de comptabilisation) avec gestion des écritures batch et lettrage des comptes de tiers
- Sortie des virements SEPA

Exemple de prise de paramètres

- Par société
- Etablissement
- Type de virement : '**M**' **virement commercial SEPA (XML)**
- Code banque : '11206'
- N° de demande : '00000'
- Folio : 'Blanc'
- Date d'émission : 00 00 0000
- Liste : 'Oui'
- Avec récap par banque : 'Oui'
- Avec détail par banque : 'Oui'

Les listes permettent de justifier ou de contrôler les fichiers

- Réextraction : 'Non'
 - Valeur par défaut : 'Tous'
 - 'Entrée' pour accéder à l'écran suivant
 - Ecran des virements à transmettre
- 1 = Pointage total sur le virement émis sur la banque '01'
- Lien : pré alimenté avec la valeur figurant dans le contrat bilatéral de la banque '01' (BanqueA/Virement.xml)
 - Validation
 - Validation de la sortie fichier en batch

Fichier XML (exemple)

Le fichier XML des virements commerciaux est structuré comme suit :

Header

Payment Information - Echéance 20/08/2016

Transaction - Fournisseur A échéance du 20/08

Facture ou avoir 1

Facture ou avoir 2

Transaction - Fournisseur B échéance du 20/08

Facture ou avoir 1

Facture ou avoir 2

Payment Information - Echéance 30/08/2016

Transaction - Fournisseur A échéance du 30/08

Facture ou avoir 1

Facture ou avoir 2

Etc.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
- <Document xmlns="urn:iso:std:iso:2002:tech:xsd:pain.001.001.03">
- <CstmrCdtTrfInitn>
- <GrpHdr>
<MsgId>14906/130530/0000078</MsgId>
<CreDtTm>2016-08-10T17:55:02</CreDtTm>
<NbOfTxs>3</NbOfTxs>
<CtrlSum>10032.80</CtrlSum>
```

```

- <InitgPty>
<Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
- <Id>
- <OrgId>
- <Othr>
<Id>48760615400010</Id>
- <SchmeNm>
<Prtry>SIRET</Prtry>
  </SchmeNm>
  </Othr>
  </OrgId>
  </Id>
  </InitgPty>
  </GrpHdr>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 20/08/2016</PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>true</BtchBookg>
<NbOfTxs>2</NbOfTxs>
<CtrlSum>9182.80</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
<InstrPty>NORM</InstrPty>
- <LclInstrm>
<Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2016-08-20</ReqdExctnDt>
- <Dbtr>
<Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
  </Dbtr>
- <DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7614906000040403946300134</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- <DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFR78888</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
  - <PmtId>
    <InstrId>14906/130530/0000078/RGT03687</InstrId>
    <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03687</EndToEndId>
    </PmtId>
  - <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">3759.80</InstdAmt>
    </Amt>
  - <CdtrAgt>
  - <FinInstnId>
    <BIC>AGRIFRPPP12</BIC>
    </FinInstnId>
  - <Cdtr>
    <Nm>DALI</Nm>
    </Cdtr>
  - <CdtrAcct>
  - <Id>
    <IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
    </Id>
    </CdtrAcct>
  - <RmtInf>

```

```
- <Strd>
  - <RfrdDocInf>
    - <Tp>
    - <CdOrPrtry>
    <Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Nb>CQ_8574</Nb>
  <RltdDt>2016-08-20</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
  - <RfrdDocAmt>
    <RmtdAmt Ccy="EUR">759.80</RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
  - <CdtrRefInf>
    - <Tp>
    - <CdOrPrtry>
    <Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Ref>CQ_8574</Ref>
  </CdtrRefInf>
```

```
</Strd>
- <Strd>
  - <RfrdDocInf>
    - <Tp>
    - <CdOrPrtry>
    <Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Nb>FRE 987</Nb>
  <RltdDt>2016-08-20</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
  - <RfrdDocAmt>
    <RmtdAmt Ccy="EUR">3000.00</RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
  - <CdtrRefInf>
    - <Tp>
    - <CdOrPrtry>
    <Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Ref>FRE 987</Ref>
  </CdtrRefInf>
```

```
</Strd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
```

```
- <CdtTrfTxInf>
  - <PmtId>
    <InstrId>14906/130530/0000078/RGT03689</InstrId>
    <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03689</EndToEndId>
  </PmtId>
  - <Amt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">5423.00</InstdAmt>
  </Amt>
  - <CdtrAgt>
  - <FinInstnId>
    <BIC>AGRIFRPP123</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
```

```

- <Cdtr>
  <Nm>TUTTI QUANTI BERLINOIS</Nm>
</Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
  <IBAN>FR7614906000040403946300037</IBAN>
</Id>
</CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
  - <RfrdDocInf>
  - <Tp>
  - <CdOrPrtry>
    <Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Nb>FINTER</Nb>
  <RltdDt>2016-08-20</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
  - <RfrdDocAmt>
  <RmtdAmt Ccy="EUR">5423.00</RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
  - <CdtrRefInf>
  - <Tp>
  - <CdOrPrtry>
    <Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Ref>FINTER</Ref>
  </CdtrRefInf>
</Strd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
- <PmtInf>
  <PmtInfId>Reglement echeance du 30/08/2016</PmtInfId>
  <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
  <BtchBookg>true</BtchBookg>
  <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
  <CtrlSum>850.00</CtrlSum>
  - <PmtTpInf>
  <InstrPty>NORM</InstrPty>
  - <LclInstrm>
  <Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
  <ReqdExctnDt>2016-08-30</ReqdExctnDt>
  - <Dbtr>
  <Nm>SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS</Nm>
  </Dbtr>
  - <DbtrAcct>
  - <Id>
  <IBAN>FR7614906000040403946300134</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
  - <DbtrAgt>
  - <FinInstnId>
  <BIC>AGRIFR78888</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
  - <CdtTrfTxInf>
    - <PmtId>

```

```

<InstrId>14906/130530/0000078/RGT03688</InstrId>
<EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT03688</EndToEndId>
</PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">850.00</InstdAmt>
</Amt>
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANCROU112</BIC>
</FinInstnId>
</CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>EDF</Nm>
</Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR761111111111111111111111111148</IBAN>
</Id>
</CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
  - <RfrdDocInf>
  - <Tp>
  - <CdOrPrtry>
  <Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Nb>VC</Nb>
  <RltdDt>2016-08-30</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
  - <RfrdDocAmt>
  <RmtdAmt Ccy="EUR">850.00</RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
  - <CdtrRefInf>
  - <Tp>
  - <CdOrPrtry>
  <Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtry>
  </Tp>
  <Ref>VC</Ref>
  </CdtrRefInf>
</Strd>
</RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</PmtInf>
</CstmrCdtTrfInitn>
</Document>

```

Comptabilisation des VCOM échus (PRT600)

A l'échéance des VCOM, effectuer la comptabilisation des virements échus pour solder le compte intermédiaire et enregistrer les règlements dans la banque.

Chapitre 5 Consultation des sorties/support

‘Comptabilité Tiers’ > ‘Règlements tiers’ > ‘Comptabilisation et sortie’> ‘Historique des sorties/support’ (PANHIS)

(PANHIS)

Cette option permet la consultation des sorties effectuées sur support et ne se limite pas aux seules sorties de règlements tiers.

Vous pourrez trier les enregistrements par société du plus récent au plus ancien ou l'inverse,

Vous pourrez sélectionner pour la société d'environnement :

- Une borne de numéros de traitement,
- Une borne de types de fichier,
- Une borne de dates de traitement
- Une borne de codes utilisateur

Faire Entrée sur ce premier écran vous enverra sur une liste d'enregistrements répondants aux critères de sélection et indiquant :

- Le numéro du traitement,
- Le type de fichier,
- Le nom du fichier d'origine,
- Le fichier traité (s'il s'agit d'une sortie fichier sous la forme Bibliothèque\Fichier (fichier iSeries) et sinon sous la forme Chemin/Fichier, et s'il s'agit d'une sortie liaison vous aurez le type liaison, le code liaison, le code banque Anael et le numéro d'émission),
- La date de traitement,
- L'heure de traitement,
- L'utilisateur ayant demandé cette sortie sur support,
- Le nombre d'enregistrement du fichier.

Sur cette liste vous aurez la possibilité d'utiliser les options de suppression, d'affichage de l'enregistrement et d'affichage du contenu du fichier.

Vous aurez de même la possibilité de copier jusqu'à la fin de la liste un code option en utilisant la touche de fonction F13.

Annexe

Liste des codes anomalies susceptibles d'être édités ou indiqués en sortie fichier :

- 01** NON EFFECTUES ** TIERS DEBITEUR
- 02** NON EFFECTUES ** MONTANTS HORS LIMITES
- 03** NON EFFECTUES ** AU DELA DU PLAFOND
- 04** NON EFFECTUES ** PLUS DE DISPONIBLE
- 05** NON EFFECTUES ** REGLEMENT DU TIERS SUR UNE AUTRE BANQUE
- 06** NON EFFECTUES ** GENERATION D'ECRITURES INTERDITE SUR L'ETAB
- 07** NON EFFECTUES ** COMPTE DE CONTREPARTIE INEXISTANT SUR LA BANQUE
- 08** NON EFFECTUES ** COMPTE NON AUTORISE SUR L'ETABLISSEMENT
- 09** NON EFFECTUES ** JOURNAL INEXISTANT OU GENERAT° ECRITURE SUR L'ETAB INTERDIT
- 10** NON EFFECTUES ** RIB DU TIERS INEXISTANT
- 11** NON EFFECTUES ** POOL BANCAIRE INEXISTANT
- 12** NON EFFECTUES ** MONTANT NON DISPONIBLE DANS LE POOL
- 13** NON EFFECTUES ** BANQUE DE LA SELECTION NON TROUVEE
- 14** NON EFFECTUES ** MONTANT DU REGLEMENT HORS LIMITES
- 15** NON EFFECTUES ** PERIODE DECLARATION NON SAISIE POUR VIREMENT TVA
- 16** NON EFFECTUES ** PAIEMENT TVA N'EST PAS SUR UN VIREMENT
- 17** NON EFFECTUES ** CODE PAYS TIERS NON ISO
- 18** NON EFFECTUES ** FACTURE EN ATTENTE DE BâP DANS LE WORKFLOW
- 19** NON EFFECTUES ** CODE PAYS TIERS INEXISTANT EN TABLE 'PI'
- 20** NON EFFECTUES ** DEVISE DE REGLEMENT NON TRAITEE
- 21** NON EFFECTUES ** IBAN DE LA BANQUE INCORRECT
- 22** NON EFFECTUES ** IBAN DU TIERS INCOMPLET
- 23** NON EFFECTUES ** IBAN DU TIERS EXPORT INCOMPLET
- 24** NON EFFECTUES ** CODE IMPUTATION FRAIS INCORRECT
- 25** NON EFFECTUES ** BIC DU TIERS EXPORT OBLIGATOIRE
- 26** NON EFFECTUES ** TIERS OU REGROUPEMENT INEXISTANT DANS STE TRESORIERE

- 27** NON EFFECTUES ** TOTAL DU REGLEMENT EGAL ZERO
- 28** NON EFFECTUES ** ETAB. BANCAIRES STE ET FOURNISS. DIFFERENTS
- 29** NON EFFECTUES ** CODE MOTIF ECONOMIQUE NON RENSEIGNE
- 30** NON EFFECTUES ** TIERS SANS REGROUPEMENT
- 31** NON EFFECTUES ** AU MOINS UNE BANQUE DU POOL NON AUTORISEE
- 32** NON EFFECTUES ** TIERS BLOQUES
- 33** NON EFFECTUES ** CODE PAYS DU BIC DE LA BANQUE NON AUTORISE (PAS DANS ZONE SEPA)
- 34** NON EFFECTUES ** IBAN DU TIERS INCORRECT (SEPA)
- 35** NON EFFECTUES ** CODE PAYS DU BIC DU TIERS NON AUTORISE (PAS DANS ZONE SEPA)
- 36** NON EFFECTUES ** INFORMATIONS SOCIETE CONTIENNENT CARACTERES NON AUTORISES
- 37** NON EFFECTUES ** ACCORD BILATERAL INEXISTANT POUR LA BANQUE
- 38** NON EFFECTUES ** INFORMATIONS TIERS CONTIENNENT CARACTERES NON AUTORISES
- 39** NON EFFECTUES ** MONTANT DU REGLEMENT NEGATIF
- 40** NON EFFECTUES ** CODICE FISCALE SOCIETE OBLIGATOIRE
- 41** NON EFFECTUES ** CODE BIC BANQUE CONTIENT DES CARACTERES NON AUTORISES
- 42** NON EFFECTUES ** CODE BIC TIERS CONTIENT DES CARACTERES NON AUTORISES
- 43** NON EFFECTUES ** LIBELLE ACOMPTE CONTIENT DES CARACTERES NON AUTORISES
- 44** NON EFFECTUES ** MAUVAISE STRUCTURE DU CODE BIC BANQUE
- 45** NON EFFECTUES ** MAUVAISE STRUCTURE DU CODE BIC TIERS
- 46** NON EFFECTUES ** NORME VIREMENT DOIT ETRE PAIN.001.001.03
- 47** NON EFFECTUES ** FORMAT OU VALEURS DE CARACTERES IBAN BANQUE INCORRECTS
- 48** NON EFFECTUES ** FORMAT OU VALEURS DE CARACTERES IBAN TIERS INCORRECTS
- 49** NON EFFECTUES ** PAS DE VIREMENT INTERNATIONAL EN EURO EN ZONE SEPA
- 50** NON EFFECTUES ** ADRESSE STRUCTUREE SOCIETE INEXISTANTE OU NON VALIDE
- 51** NON EFFECTUES ** ADRESSE STRUCTUREE TIERS INEXISTANTE OU NON VALIDE

52** NON EFFECTUES ** CODE PAYS BANQUE INCOMPATIBLE AVEC TRAITEMENT CFONB

53** NON EFFECTUES ** CODE PAYS BANQUE TIERS INCOMPATIBLE AVEC TRAITEMENT CFONB